

NICOLAS PSAUME
ABBÉ DE SAINT-PAUL DE VERDUN, O. PRAEM.
ÉVÊQUE DE VERDUN † 1575.

I. BIOGRAPHIE.

1. *Sa jeunesse.*

Nicolas Psaume fut une des figures marquantes de la contre-Réforme en France. Il naquit le 11 décembre 1518 à Chaumont-sur-Aire, autrefois du baillage et aujourd'hui de l'arrondissement de Bar-le-Duc. Son père, Pierre Psaume, — d'autres fois l'on écrit : Pseaume et Psaulme, — était un honnête laboureur et sa mère, Désirée Morel, une bonne et simple paysanne.

Dès son enfance, Nicolas fut confié à son oncle, François Psaume, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, de l'ordre de Prémontré. Les premiers contacts de l'adolescent avec la science dévoilèrent en lui une intelligence pénétrante, qui par la suite eut l'occasion de s'assimiler de vastes matières aux uni-

BIBLIOGRAPHIE.

C. H. Hugo, *Sacrae antiquitatis monumenta*, t. I. Etival, 1725, p. IX-XXI non numérotées de la préface ; Abbé Gabriël, *Etude sur Nicolas Psaulme, évêque et comte de Verdun*. Verdun, 1867 ; M. Husson, *Histoire verdunoise*, dans *Petite bibliothèque verdunoise*, éditée par l'abbé N. Frison. Verdun, 1889-1889, vol. ; I. Van Spilbeeck, *Nicolas Psaume, évêque de Verdun, de l'ordre de Prémontré (1516-1575)*, dans les *Précis historiques*, 1888-1889 (tiré-à-part, 1889, in-8° 59 p.) ; L. Govaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*. Bruxelles, t. II, 1903, p. 66-70 ; t. III, 1909, p. 170 ; t. IV, 1911, p. 271-272 ; *Concilii Tridentini diariorum pars secunda*, éd. Merkle. Fribourg-en-Br., 1911, p. CXLVII sq. (cette biographie suit pas à pas la *Continuation de l'histoire verdunoise*, de Richard de Vassebourg, sous la vie de M. Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun..., par Mathieu Husson l'Escossois, ms. de la bibliothèque municipale de Verdun ; A. Erens, *Nicolas Psaume*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, fasc. CXII. Paris, Letouzey, 1935.

versités de Paris, d'Orléans et de Poitiers, vers lesquelles son oncle le dirigea.

A son retour à Verdun, l'abbé de Saint-Paul, heureux de trouver dans son neveu un esprit d'élite, et désirant conserver dans la famille l'abbaye commendataire, — avant lui un Jean Psaume avait gouverné le monastère de 1505 à 1517, — résigna Saint-Paul en sa faveur en 1538, avec l'approbation du pape Paul III. L'oncle conserva la direction de l'abbaye, tandis que le neveu jouit des revenus, quoiqu'il ne fût que simple clerc. Il répugnait cependant au jeune abbé de rester un étranger pour la communauté qui lui était subordonnée et, dès le 25 janvier 1540, il fit profession dans l'ordre entre les mains de Nicolaus Goberti, évêque de Panéade, abbé commendataire de Saint-Vannes et évêque suffragant de Verdun. Pendant le carême suivant, Nicolaus Psaume fut promu aux saints ordres, et après Pâques, il reçut la bénédiction abbatiale.

Après la mort de son oncle, survenue peu après, il alla continuer ses études à Paris, où il obtint, le 16 décembre 1541, le titre de docteur en droit canon. A cette séance académique étaient présents plusieurs évêques et autres personnages illustres, parmi lesquels se trouvaient le cardinal Jean de Lorraine, frère du duc régnant de Lorraine, et Charles de Guise, son neveu, archevêque de Reims, plus connu dans la suite sous le nom de cardinal de Lorraine. Les événements postérieurs mêleront intimement la vie de ce dernier à celle de Psaume.

A son retour à Verdun, l'abbé se voua au bien spirituel et intellectuel de ses religieux ¹⁾, qui étaient heureux de posséder un supérieur qui était des leurs et se consacrait à leurs intérêts. Comme abbé régulier, Psaume dut se rendre aux chapitres généraux de l'ordre. Il entra d'emblée dans la haute direction.

En ce moment, l'abbaye-chef de Prémontré avait à sa tête, comme abbé commendataire, François de Pise, cardinal-diacre de Saint-Marc, qui avait obtenu cette abbaye en cour romaine, nonobstant le concordat de 1516 qui spécifiait qu'aucune abbaye-chef d'ordre en France ne serait donnée en commende. Cette situation de l'abbaye de Prémontré ne pouvait que causer un fléchissement dans tout l'ordre, où l'autorité de l'abbé-général faisait dorénavant défaut ²⁾.

Au chapitre général de 1542, tenu à l'abbaye de Saint-Martin de

1) Nous possédons une série d'instructions, données par Psaume à ses religieux prémontrés : Voir plus loin les ouvrages de Psaume.

2) Cfr. Ch. Taïée, *Prémontré. Etude sur l'abbaye de ce nom et sur l'ordre qui y a pris naissance*, t. II. Paris, 1872, p. 25 sv.

Laon, Psaume fut délégué par les autres abbés auprès du roi, pour lui présenter les doléances de l'assemblée et obtenir son intervention à Rome pour libérer Prémontré. Le roi accueillit favorablement la requête et acquiesça au désir de ses ministres de voir nommer Psaume abbé-général de Prémontré. Un contrat avec le cardinal de Pise aurait laissé à Psaume, de concert avec Josse Cocquerel, abbé de Saint-Just en Beauvaisis, la haute direction de l'abbaye de Prémontré et de tout l'ordre et conféré une pension annuelle au cardinal. Mais celui-ci profita des troubles qui agitaient la France pour rétracter ses engagements. François 1^{er} députa alors Psaume à Rome, en qualité de procureur de l'ordre, afin de faire confirmer par le Saint-Siège la mesure arrêtée par le roi. Malgré son zèle, Psaume ne put obtenir l'objet de sa demande, le cardinal de Pise, par le crédit dont il jouissait à la cour pontificale, lui ayant fait refuser l'entrée du palais apostolique. Le voyage à Rome avait aussi comme but d'obtenir la confirmation du culte de saint Norbert. Ce séjour à Rome mit Psaume en communication avec quelques personnages éminents, entre autres les Pères Salméron et Postel, S.J., et anima dans l'abbé un désir intense de travailler à la réforme religieuse ³⁾.

L'ordre délégua Psaume pour le représenter au concile de Trente, et lui adjoignit Josse Cocquerel pour cette mission. De retour dans son monastère en 1546, l'abbé de Saint-Paul se disposait à partir pour Trente, quand sa promotion au siège épiscopal de Verdun vint diriger sa vie vers d'autres destinées.

2. Le jeune évêque de Verdun.

Verdun avait en ce moment pour évêque Nicolas de Lorraine, un jeune homme de vingt-cinq ans, qui était plutôt chevalier que prélat. Il n'était du reste pas prêtre ¹⁾. Aussi, après quatre ans d'épiscopat nominal, il rendit son évêché à son oncle, Jean de Lorraine ²⁾, qui l'avait possédé auparavant jusqu'en 1544, et se

3) Cfr. C. H. Hugo, *Monumenta*, t. I, p. X; J. B. L'Ecuy, dans *Nouveau Dictionnaire universel*. Paris, an XI (1801), t. II, p. 84; I. Van Spilbeeck, dans sa biographie, p. 9, disent que Psaume fut à Rome en relations personnelles avec Saint Ignace. Nous n'avons trouvé aucune confirmation de ce renseignement.

1) Cfr. *Gallia christiana*, t. XIII, (1785), p. 1240.

2) Jean de Lorraine, fils de René II, duc de Lorraine et de Bar, né en 1498, était cardinal dès l'âge de vingt ans, évêque de Verdun et de beaucoup d'autres sièges. Il mourut en 1550. C'est le premier cardinal de Lorraine. Cfr. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 1239.

maria. Jean de Lorraine, qui à la suite de l'abus des cumuls, trop fréquents en ces temps, était déjà archevêque de Narbonne et de Lyon, évêque de Laon, de Metz, de Toul, de Valence, de Thérouanne, d'Abby, et en outre cardinal, offrit à Nicolas Psaume de se démettre de l'évêché de Verdun en sa faveur.

Ce ne fut qu'après bien des instances, que Psaume échangea sa crosse d'abbé contre la mitre épiscopale, moyennant certaines combinaisons tolérées à cette époque. Ainsi Jean de Lorraine devenait abbé de Saint-Paul et en percevait les revenus, laissant à Psaume le gouvernement de l'abbaye avec le droit de regrès. En même temps il se réservait sur l'évêché de Verdun pareil droit de regrès dans l'occurrence du décès du présent bénéficiaire ³⁾, et en gardait pour lui la majeure partie des revenus. Bientôt il céda ces avantages à son neveu Charles de Guise ⁴⁾ qui laissa tous les revenus de la mense épiscopale à l'évêque. Dans ces conditions, Psaume ne se trouvera que trop sous l'emprise des Guises et par eux de la politique française, comme le montreront les événements postérieurs.

Le pape Paul III donna, le 13 juin 1548, son agrément à la combinaison quant à l'archevêché de Verdun. Psaume prit possession de son siège le 12 juillet et fut sacré le 26 août par l'évêque suffragant de Reims, assisté des auxiliaires de Metz et de Toul.

L'abbé Gabriël nous retrace l'inauguration de l'évêque dans sa cité, d'après un ancien cérémonial ⁵⁾.

Avant d'être reçu par la cité de Verdun comme comte et comme évêque, Psaume dut d'abord « faire foy et ostencion aux jureis, justice, conseil et gouverneurs de la citeit de ses droits et titres à l'éveschié, soit par bulles ou aultrement. Item il dut aussi fair apparoir dekument qu'il avoit obtenu le droit de régale du souverain seigneur empereur ou roy des Roumains, duquel muet le temporel de la ditte citeit et eveschié de Verdun, car sans la dicte régale les dis de Verdun ne sont point tenu de recepvoir aucun seigneur évesque éleut ou administrateur au dict temporel ».

3) *Jus regressus* : droit de reprendre le bénéfice après la mort de celui qui le possédait entretemps.

4) Charles de Guise, fils de Claude de Lorraine, né en 1524, fut archevêque et duc de Reims. Il mourut en 1574. Il est connu aussi sous le nom de cardinal de Lorraine.

5) Abbé Gabriël, *Etude sur Nicolas Psaume*. Verdun, 1867, p. 10 et sv. — Dans ses *Sacrae antiquitatis Monumenta*, C. L. Hugo, t. II, p. 468-472, nous donne un autre cérémonial de Verdun, qui paraît être du XIV^e siècle, et qui est peut-être encore plus suggestif.

Après s'être soumis à ces formalités imposées aux évêques par l'autorité jalouse des gouvernants de la ville, Psaume se présenta, au jour convenu pour son entrée solennelle, revêtu des habits pontificaux, à la porte de Saint-Victor et prit place « en dehors sur ung siège notable comme il appartient, pour luy seoir ». Là l'attendaient le maître-échevin à cheval et les magistrats, qui, lui présentant « le livre d'or contenant la forme du serment que doit tenir le seigneur évesque à la prise en possession de l'éveschié », lui demandèrent de prêter dessus le serment qui suit : « Nous jurons, veues les Saintes Evangiles, la main mise à notre pict (poitrine), comme prélat, que nous tenrons, garderons, maintenrons les liberteis, franchises, coustumes, usages et communes observances de la citeit de Verdun et des appartenances d'ycelle. Ez que nous tenrons et maintenrons les citeins et habitans de la ditte citeit en leurs saisines et possessions, sans les enfreindre per quelcumque manière ».

Ce serment reçu, le maître-échevin qui portait « ung fardel de cleifs que on suelt (que l'on a coutume) penre au sacraire de l'église cathédrale de Verdun, lesquelles cleifs sont celles de la citeit », les remit aux mains de l'évêque avec recommandation d'en faire bonne garde. Puis la porte s'ouvrit toute grande et l'évêque entra dans la ville.

Suit un détail assez original : « Faisant la beinisson au peuple à dextre et à sénestre, le seigneur évesque marcha par dessus draps que les maistres du métier de la draperie doibvent avoir pretz et appareisllez et faictz estendre par le chemin au pardevant du dict seigneur, pour lequel service ycellui seigneur doit païer aux dis maistres de la draperie, pour leur droit, deux livres, monnoies de Verdun, pour une fois, et avec ce doibvent avoir les drappiers leur dyneir per la manière accoustumée ».

Ainsi venu jusqu'en face de l'église collégiale de Sainte-Croix, le comte-évêque fut derechef arrêté, et les « citains » lui demandèrent un nouveau serment, avant de le laisser pénétrer plus loin dans la ville. Le premier serment ne concernait que la conservation des franchises générales de la cité. Celui-ci, plus explicite, garantissait à une autre classe, aux lignages, des privilèges exceptionnels.

« Nous jurons, veues les Saintes Evangiles, la main mise sur nostre poitrine, comme prélat, que nous garderons et maintenrons de droit de la doyneit et du siège de Sainte-Croix de Verdun, des veuves-femmes et des orphelins-enffans, et ne metterons hommes au dit siège, ne en aultre office de justice, fors que des ydoines

soffisans des lignages antiers de la ditte citeit ». Le double serment prêté, les négociateurs et notaires de la cité en dressèrent immédiatement un acte authentique, et l'évêque continua sa marche à travers la ville. A l'entrée de la rue Châtel, le cortège s'arrêta. Là, dans une chambre préparée à cet effet, Nicolas Psahme quitta ses vêtements d'évêque pour endosser ceux de comte-palatin ou prince du saint Empire. C'était un mantelet fourré, descendant jusqu'à mi-jambe, avec trois nœuds de ruban d'or sur chaque épaule, l'épée au côté et les bottes éperonnées. Dans cet équipage, il monta à cheval et deux notables de sa suite, tenant les rênes, le conduisirent jusqu'à la chapelle du Saint Sacrement, située dans le cloître, où l'attendait le chapitre de la cathédrale.

Après avoir été complimenté par chacun des chanoines, l'évêque descendit de cheval, quitta ses habits séculiers, revêtit le rochet et la chape que lui présenta le doyen du chapitre, et entra dans sa cathédrale où se firent diverses cérémonies religieuses. L'évêque se rendit ensuite dans la vaste salle des réunions du chapitre, et, devant tout son clergé réuni, il jura en un solennel serment, de conserver les droits, fonds et revenus de l'évêché, de n'aliéner aucun de ses biens, de faire tous ses efforts pour recouvrir ceux qui avaient été aliénés par ses prédécesseurs, de défendre les privilèges, immunités et franchises de l'église et de maintenir en sa ville et comté de Verdun, la paix et la tranquillité.

Les historiens de Nicolas Psahme placent ici une anecdote qui nous dépeint son caractère, faisant fi des grandeurs. Sa mère était accourue de Chaumont pour voir et admirer son fils dans sa nouvelle dignité. Elle crut lui plaire et lui faire honneur en se présentant à lui, revêtue d'une belle robe de soie et d'autres affiquets de la mode d'alors. L'évêque cependant ne voulut point reconnaître la pauvre paysanne, qui lui avait donné le jour, sous l'accoutrement d'une grande dame. La mère comprit le geste. Elle reprit ses vêtements de serge et de toile, et revint à son fils, qui cette fois, l'accueillit dans des bras.

Nicolas Psahme avait trente ans à peine quand il inaugura ses destinées d'évêque.

En nous étendant sur les cérémonies d'inauguration, nous avons fait mention, d'après le vieux texte, de la formule d'après laquelle l'évêque avait à produire la preuve qu'il avait obtenu l'investiture laïque de l'empereur, dont dépendaient les Trois-Evêchés de Toul, Metz et Verdun. Il semble cependant que cette partie du cérémonial

ne fut pas fidèlement exécutée. En tout cas les obligations féodales du nouveau titulaire envers l'Empire n'avaient pas été remplies, probablement sous l'influence des intrigues françaises. Lorsque Charles-Quint apprit qu'un nouvel évêque avait été créé à Verdun sans son approbation, il se montra fort irrité d'une nomination où son autorité était niée et qu'il considérait à juste titre comme une atteinte à ses droits. Le nouveau titulaire fut frappé d'une amende de 9000 florins du Rhin, pour s'être mis en possession de l'évêché de Verdun sans avoir reçu de l'autorité impériale l'investiture du temporel du comté.

Psaume se hâta de partir pour Bruxelles afin de rendre compte à l'empereur de ce qui s'était passé et de justifier sa propre conduite. Il obtint remise de la forte amende qui lui avait été imposée et gagna l'estime et l'affection du monarque. Le 5 octobre, l'évêque fut admis à faire les *toi et hommages* ordinaires entre les mains de son suzerain qui lui conféra solennellement l'investiture du comté et de la principauté de Verdun et des fiefs qui en relevaient. Ces fiefs étaient encore nombreux, mais les dernières années, quelques seigneuries avaient été détachées du comté, soit qu'elles eussent été aliénées par les évêques, soit qu'elles eussent été injustement occupées. Psaume, ne pouvant songer à les reprendre de vive force, fit devant l'empereur une solennelle mais inutile protestation contre les détenteurs injustes. Il revint ensuite dans son diocèse.

L'examen attentif de l'organisation de la cité montra sans tarder à l'évêque que des abus réels s'étaient introduits dans le gouvernement. Le pouvoir municipal était exclusivement dans les mains de trois familles anciennes, qui composaient les *lignages*. L'esprit d'indépendance et de domination que montrait ce corps, s'attaquait surtout aux privilèges et à l'autorité de l'évêque, tandis que le groupement familial du sénat et du magistrat était une injustice à l'égard des autres citoyens de la ville. L'évêque était convaincu qu'il avait à intervenir pour le bien de ses sujets opprimés, mais son serment d'inauguration le liait à la conservation d'un état de choses contraire aux droits et prérogatives des comtes-évêques de Verdun. Il devait attendre son heure.

En cette année 1548, une ordonnance de l'empereur commanda de réparer les fortifications de la ville et d'y placer une garnison allemande. Charles-Quint voulait consolider la frontière de l'Empire contre la France. Le magistrat de la ville cependant adressa une humble protestation au souverain : une garnison imposée par lui

serait une violation des privilèges et franchises de la ville, qui ne recevait jamais de troupes impériales ou autres dans ses murs ; c'était aussi faire sortir la ville de sa neutralité et fournir aux Français un prétexte pour l'attaquer et s'en emparer. C'est pourquoi ils demandaient que, comme par le passé ils pussent garder par eux-mêmes leurs murailles, leurs personnes et leur biens, et promettaient à l'empereur de ne rien faire ou permettre qui fût contraire à ses intérêts. Charles-Quint acquiesça à cette représentation et confirma derechef les privilèges de la ville dont la fidélité lui semblait garantie. Psaume souscrivit sans difficulté à la décision impériale et approuva quelques mesures prises par les lignages pour le bien public de la cité. Entretemps il se documenta sur les agissements du magistrat et les exactions dont il se rendait coupable, et chercha à se concilier l'affection du peuple, dont il recueillait les doléances : détournement des deniers publics, affectation des revenus sans en rendre compte, menaces de violence afin d'empêcher l'appel au tribunal de l'évêque, qui de droit avait à prononcer en dernier ressort.

Quant l'évêque jugea venu le moment d'intervenir, il eut à cœur avant tout d'obtenir une dispense du serment qui le liait devant les constitutions de la ville. Il s'adressa à cet effet au nonce apostolique à Bruxelles, Pierre, évêque de Faënza, et lui exposa comment il avait été trompé lors de la prise de possession du comté de Verdun, quand on lui fit jurer de maintenir et de garder les droits et privilèges des lignages, alors que ces droits et privilèges étaient usurpés aux dépens de la juridiction temporelle de l'évêque, et que d'autre part les lignages abusaient de leur autorité aux détriment de la chose publique. Le nonce, par un rescrit du 5 novembre 1549, usant de son autorité apostolique, délia l'évêque de son serment et déclara qu'il pouvait en toute liberté de conscience retirer aux lignages l'exercice de leur puissance et fonctions et les remplacer à son gré dans leurs charges et fonctions par d'autres citoyens, sans encourir en aucune façon la note infamante de parjure ⁶⁾.

Nicolas Psaume, en paix avec sa conscience et assuré de la sympathie et de l'appui du peuple, porta ses griefs à la connaissance de l'empereur, qui remit en vigueur l'ancienne législation permettant l'appel des sentences du magistrat au tribunal de la cour épiscopale. Par le même décret, Charles-Quint imposa à ceux

6) Une traduction de ce rescrit est publié chez Gabriël, o.c., p. 162-163.

des lignages, qui seraient nommés pour l'exercice de la magistrature, l'obligation de prêter serment entre les mains de l'évêque à la manière accoutumée. L'évêque cependant dans les premiers temps usa avec tant de modération de cette décision, que les lignages ne firent pas de difficulté d'accepter la nouvelle ordonnance et de s'y conformer ⁷⁾. Il réforma quelques abus, fit droit à de multiples réclamations, et sut apaiser les discordes qui troublaient la paix de la cité.

Pendant les années 1549 et 1550, l'évêque fit rebâtir de fond en comble son palais épiscopal. Il consolida son autorité dans la ville et à la campagne et réunit de nouveau au domaine de l'évêché quelques terres qui en avaient été détachées, entre autres la terre de Woimbey, aux rives de la Meuse ⁸⁾. Mais il fut avant tout le pasteur des âmes. Lors de la convocation d'un synode à Trèves, en 1549, il fut à son poste, fournit un travail considérable dans la rédaction des décrets, et obtint parmi les évêques beaucoup de considération pour son savoir et sa vertu. De retour dans son diocèse, il fit promulguer les décrets de ce synode et en procura une édition, qu'il mit à la disposition de son clergé. L'activité de l'évêque à l'occasion de ce synode avait fait courir le bruit qu'il allait être transféré au siège de Bayonne, où il aurait remplacé Charles d'Humières. Déjà le magistrat applaudissait à cette nomination qui aurait éloigné un homme dont il redoutaient déjà l'emprise. Nicolas Psaume resta cependant à Verdun.

Le 14 novembre 1550, le pape Jules III avait décrété la réouverture du concile de Trente pour le 1^{er} mai suivant. Le 29 avril, les présidents firent leur entrée solennelle dans la ville du concile. L'empereur Charles-Quint, invita, par lettres du 23 mars 1551, Nicolas Psaume à se rendre à Trente, et lui expédia le même jour un sauf-conduit pour le voyage ⁹⁾. De son château d'Ehrenbreitstein, le 4 avril de la même année, Jean d'Isenburg, archevêque et prince électeur de Trèves, donna aussi ordre à son suffragant de Verdun d'être présent à Trente pour le 1^{er} mai prochain ¹⁰⁾.

7) L'abbé Gabriël note comment, dans une requête adressée par le magistrat au roi de France en 1613, les lignages parlent avec acrimonie des mesures de l'évêque Psaume, limitant leur pouvoir. *L.c.*, p. 26.

8) Elle avait été accaparée par le comte d'Etaples qui en avait fait un point de concentration de la propagande calviniste. Cfr. C. L. Hugo, *l.c.*, p. X.

9) Cfr. C. L. Hugo, *l.c.*, p. 218-220; J. Le Plat, *Concilii Tridentini amplissima collectio*, t. IV, p. 215.

10) Cfr. C. L. Hugo, *l.c.*, p. 217; J. Le Plat, *l.c.*, p. 216-217.

Psaume arriva à Trente le 3 mai, deux jours après l'ouverture de la première session. Le 1^{er} juin, l'archevêque de Trèves le délégua pour l'excuser auprès des cardinaux-légats, de ce qu'il n'avait pu comparaître dès le premier moment. Il n'arriva à Trente que les derniers jours du mois d'août, en compagnie de l'archevêque de Mayence.

Bien que les relations du concile de Trente, pour cette seconde période, ne nous présentent pas Psaume tout à fait, comme le fait C. L. Hugo, « comme un des personnages les plus influents, comme la bouche et l'intelligence du concile » ¹¹⁾, il est cependant certain que son érudition le mit au premier plan et qu'il eut une part considérable dans les travaux ¹²⁾. Lors de la congrégation générale du 23 novembre 1551, où l'on traitait de la réforme, l'évêque de Verdun se fit remarquer par un discours véhément contre la comende des abbayes : « Si cet abus ne cessait, ainsi résuma-t-il son allocution, toutes les réformes proposées pour l'ordre monastique restaient superflues et impraticables ». Le lendemain cependant, rappelé à l'ordre par le nonce Crescenti qui lui dit qu'il avait un peu trop nuancé ses expressions, Psaume s'excusa et demanda pardon de s'être laissé emporter ¹³⁾. Le nonce ne lui en voulut pas et quand, le 14 janvier 1552, une commission fut formée pour la rédaction des canons de la messe et du sacrement de l'ordre, Psaume se trouva être du nombre des dix-sept députés et eut une part active dans ce travail ¹⁴⁾.

Lors de son séjour à Trente, l'évêque fut à diverses reprises averti de ce que le magistrat de la ville profitait de son absence pour reprendre la haute domination et pressurer d'avantage les citoyens. Psaume s'était ouvert à ce sujet à Granvelle, évêque d'Arras et grand-conseiller de Charles-Quint, pour obtenir par son intermédiaire la permission de rentrer sans tarder à Verdun. L'empereur n'accéda pas à cette demande. Il intima plutôt à Psaume l'ordre de rester à ce concile « qui s'annonçait si bien » et de contribuer ainsi au bien de l'Eglise et aux réformes utiles au clergé

11 C. L. Hugo, *l.c.*, p. XII : *Obvias et seriatim appositae quaestiones non eloquenter modo, sed profunde sic versabat, dicendi eruditus theologus ut os et mens concilii diceretur.*

12) Il est regrettable que le *diarium* de cette seconde période du concile, rédigé par Psaume, ne nous soit pas parvenu.

13) Cfr. A. Theiner, *Acta genuina Concilii Tridentini*, t. I, p. 599-603.

14) *Ibidem*, p. 645. — C'est à tort que C. L. Hugo, et après lui Van Spilbeeck et Goovaerts disent que Psaume fut chargé seul de cette rédaction.

et à la société. L'empereur veillerait entretemps par lui-même aux intérêts de l'évêque à Verdun ¹⁵).

La seconde période du concile fut suspendue le 28 avril 1552, et Nicolas Psaume fut de retour à Verdun au mois de mai. Il y trouva les esprits alarmés par la présence d'une armée française en Lorraine. Les Trois-Evêchés en effet relevaient de l'Empire et se trouvaient à la veille d'être entraînés par la politique dans le sillon de la France. Le 5 octobre 1551, Henri II, roi de France, avait conclu avec les princes luthériens d'Allemagne, contre l'empereur Charles-Quint, un pacte par lequel « lesdits princes trouvaient bon que le seigneur Roy de France s'impatronât des villes impériales qui n'étaient pas de langue germanique, entre autres, Cambrai, Metz, Toul et Verdun, et les gardât en qualité de *Vicaire du Saint-Empire*, réservés les droits du dict Empire sur les dites villes ». Ce traité était loin d'être antipathique en France et aussi dans ces régions françaises de l'Empire. Au commencement du printemps de 1552, le roi de France vint rejoindre les troupes réunies entre Châlons et Vitry, sous les ordres du connétable de Montmorency. Il occupa Toul, reçut la soumission de Metz, et se présenta devant Strasbourg, qui lui fournit des vivres mais lui ferma ses portes. Puis l'armée, après avoir poussé jusqu'au Rhin, se divisa en deux corps dont l'un, avec Henri II à sa tête, se replia sur la Lorraine et vint camper sous les murailles de Verdun. Le chapitre de l'église cathédrale de la ville, de sa propre autorité, s'était déjà adressé au roi de France par lettres. Le souverain avait répondu le 30 novembre 1551, qu'il promettait de sauvegarder la ville de toute dévastation. Les lignages, d'autre part, qui avaient eu ombrage de l'autorité que l'évêque avait reconquise sur eux, voyaient avec déplaisir l'arrivée des armées françaises, dont l'autorité aurait soutenu l'évêque dans ses revendications : le nouvel état de choses signifiait pour eux la destruction des libertés municipales et la ruine de leur pouvoir. Connaissant les liens d'amitié qui unissaient leur évêque à Charles de Guise, le cardinal de Lorraine, ils s'étaient hâtés d'accuser Psaume auprès de l'empereur de favoriser le parti de la France et de persécuter en eux des hommes dévoués à la cause de sa Majesté Impériale. Ils parvinrent ainsi à perdre le pontife dans l'esprit de l'empereur et de ses conseillers et à le rendre suspect. Psaume, ayant appris les dénonciations qui le ca-

15) Lettre du 3 septembre 1551, publiée chez C. L. Hugo, *l.c.*, p. 250 et chez J. Le Plat, *l.c.*, p. 243.

lomniaient auprès de son suzerain, prépara sa justification, et se disposait à la porter lui-même au tribunal de l'empereur, lorsqu'il en fut dissuadé par le cardinal de Lorraine, qui s'efforça de le persuader qu'il valait mieux, dans les circonstances présentes, de s'appuyer sur le roi de France, qui venait de prendre la ville sous sa sauvegarde.

Nicolas Psaume se laissa convaincre et se rendit au camp royal, établi à Mont-Saint-Jean, où il fut introduit après du roi par le cardinal et se recommanda à la protection du souverain, tout en se prévalant des droits souverains de l'empereur. Psaume revint dans la ville, se confiant aux promesses royales, quand, le 12 juin, les troupes françaises se présentèrent à l'improviste devant les portes de la ville, à l'insu des habitants, et se jettèrent en rangs serrés dans les rues, qui conduisaient au palais épiscopal, où le roi descendit de cheval. Le cardinal de Lorraine et l'évêque sont là pour le recevoir et le complimentent pendant que les magistrats accourent et suivent le cortège royal qui se dirige vers la cathédrale. Ici, devant l'entrée, Psaume fit au roi un grand discours en français, que purent entendre tous les habitants massés sur la place. Alors le souverain se tourna vers le peuple et lui fit la déclaration suivante : « Je prendrai de nouveau ville de Verdun sous ma protection spéciale. En ma qualité de Vicaire de l'Empire, je veillerai à vos biens, à votre bonheur. Je maintiendrai vos lois, vos droits, vos privilèges, vos libertés. Je serai l'ennemi de vos ennemis et je me dévouerai entièrement à votre salut et votre bonheur... Si quelque changement dans vos coutumes ou dans vos murs d'enceinte est nécessaire, le cardinal de Lorraine en aura soin. Certes il n'a rien de plus à cœur que la défense de vos intérêts. Il aura comme conseiller et auxiliaire le sieur de Tavannes, que j'établis gouverneur de la ville ». Le lendemain, Henri II quitta Verdun, y laissant une garnison française sous le commandement du bourguignon Gaspard de Saux-Tavannes, une grande figure militaire de l'époque et calviniste dans ses tendances.

Aussitôt après de départ du roi, le cardinal de Lorraine, « expressément commis et députez par le Roy Tres-Chrestien, vicaire du Saint-Empire ez Citéz de Verdun, Metz en Toul » s'empessa d'user de son pouvoir spécial, et fit proclamer en la salle épiscopale un nouveau règlement pour le gouvernement de la ville, à la composition duquel Psaume n'avait pas été étranger. Cette proclamation d'ailleurs eut lieu en présence « du Révérend Père en Dieu Mgr. Nicolas Psaume, évesque et comte de Verdun ».

D'après cette nouvelle législation, le magistrat autrefois uniquement composé par les lignages, fut dissous, et un nouveau conseil établi, composé d'un doyen, de quatre échevins et de vingt conseillers, nommés à vie par l'évêque sur la présentation d'une liste de cinquante candidats, « pris et choisis par tout le peuple, de bons, notables et vertueux personnages, citoyens et bourgeois d'icelle Cité et natifs ou ayant domicile en icelle ». Le doyen sera choisi par l'évêque au sein du conseil et reste en charge pendant trois ans ; les échevins seront choisis par les conseillers et parmi eux pour un an et seront confirmés par l'évêque. Le secrétaire du conseil sera à la nomination de l'évêque et le receveur des deniers publics à celle du conseil. De même pour l'exercice de la justice ordinaire, chaque année, au jour accoutumé, après la messe paroissiale, les paroissiens présenteront quinze ou seize bourgeois, parmi lesquels l'évêque choisira ses juges pour les affaires criminelles, celles qu'on ne porte pas au tribunal de Sainte-Croix. L'appel à l'évêque sera de règle ¹⁶). Cette nouvelle organisation, à allure démocratique, rendait à l'évêque le pouvoir réel du comte de Verdun et anéantissait les privilèges des anciens lignages.

Le cardinal de Lorraine montra aussi sans tarder comment il interprétait le nouvelle constitution qu'il venait de proclamer et quel cas il faisait des serments royaux. Sans beaucoup de façons, pour cette année 1552, « il prit les puissance et auctorité de dresser et establir lui-même les dicts conseil, sénat et justiciers et aultres officiers susdits », et pour justifier son abus d'autorité, il s'attribua ce pouvoir « comme récompense pour le bon vouloir qu'il a desmonstré envers la dicte cité ». Comme sous la menace des arquebusiers de messire de Tavannes, tout le monde fut d'accord pour accepter règlement et élus, le cardinal, au nom du roi, l'évêque au sien propre, reçurent ensuite le serment des membres du nouveau conseil « après toutesfois que les dicts du conseil ont entendu que le dict serment par eulx presté estoit sans préjudis des droicts de l'Empire et que le dict Seigneur Roy le faisait comme vicaire diceluy » ¹⁷).

Entretemps Charles-Quint avait fait la paix avec les princes allemands (Passau, 2 août 1552) et il lui tardait de reconquérir les Trois-Evêches. Le 20 octobre, il commença le siège de Metz avec

¹⁶) Le nouveau statut est publié avec tous ses détails chez l'abbé Gabriel, *l.c.*, p. 163-168.

¹⁷) *Ibidem*, p. 37.

une armée de soixante-dix mille hommes et cent quatorze pièces de canons. Verdun n'allait pas tarder à se trouver sous la même menace et serait investi dès la prise de Metz. Il fallait mettre la ville en état de défense. Tavannes surtout ne voulait à aucun prix abandonner la conquête.

Devant le danger commun, peuple et bourgeoisie oublièrent leurs griefs. L'évêque fut lui-même le grand animateur. L'on besogna jour et nuit aux fortification de la ville, on répara les brèches des remparts, on éleva des retranchements, on mit les canons en position. Psaume porta lui-même la « hotte », pour encourager les travailleurs, dont, chaque jour, 155 étaient à la solde du clergé.

C'est dans ces circonstances que fut détruite l'abbaye prémontrée de Saint-Paul, située hors des murs de la ville, derrière un bastion. Quoique environné de murailles, de tours et de fossés, le monastère aurait été plutôt un péril pour la défense de la place. Les ingénieurs du roi jugèrent bon de la démolir, et le commandant de Tavannes, poussé par sa mentalité de calviniste, insistait fort. L'évêque Psaume cependant aurait voulu sauver l'asile de sa jeunesse, et attachait surtout grand prix à la conservation de l'église abbatiale, qui était une remarquable œuvre d'art, et était ornée d'autels somptueux et de riches mausolées ¹⁸⁾. Il demanda en vain aux ingénieurs de modifier leurs plans et de renfermer l'abbaye dans une nouvelle enceinte. Il s'engagea à subvenir aux frais occasionnés par cet agrandissement. L'évêque s'adressa alors à son tout-puissant protecteur, le cardinal de Lorraine, et le pria d'obtenir du roi que son abbaye fut épargnée. Le cardinal répondit le 3 septembre : « Monsieur de Verdun,... Pour mon abbaye de Saint-Paul, je ne désire rien moins que vous qu'elle reste debout, mais puisque le service du roy, que j'ay tousjours préféré à mon intérêt particulier, et la nécessité veulent qu'elle soit abbatue, il n'y a remède. Pour ce, toutes les fois que le sieur de Tavannes vous dira qu'il la faut abbatre, vous n'y mettez aucun empeschement, et ferez retirer mes religieux aux Frères-Prescheurs, qui cependant se retireront en l'un des hospices du dict Verdun, jusqu'à ce que j'y aye aultrement pourveu. J'écris un mot au sieur de Tavannes, afin de commander aux dicts Frères-Prescheurs qu'ils se retirent. Et quand aux pierres, bois et aultres matières qui pro-

18) La biographie latine, des *Daria*, éd. Merkle, dit p. CL : *Celebrem ac totius Galliae primariam ecclesiam S. Pauli, artis miraculum, majoribus fenestris quinquaginta supra trecentis collustratam, fornice eleganti, mauseolis procerum, arte marmoreis splendens.*

viennent de la ruine de ma dicte abbaye, vous ferez le mieulx conserver qu'il sera possible, pour en faire ce que nous aviserons cy-après. Et si on les voulait prendre pour employer à aultres choses qu'à ce que j'en aurais ordonné, vous direz qu'avez charge de n'y laisser toucher, sans mon ordonnance et mandement exprès » ¹⁹⁾.

Cette lettre était l'arrêt de destruction. Elle commença le 19 septembre. En dix jours l'abbaye de Saint-Paul fut démolie « rez pied, rez terre ». Avant l'œuvre néfaste, l'évêque avait fait annoter et recueillir toutes les inscriptions qui se trouvaient sur les tombes et épitaphes de l'abbatiale ²⁰⁾. Les religieux prémontrés avaient été transportés dans ce qui restait du couvent des dominicains, où la même furie belliqueuse avait anéanti la nef de l'église et une partie notable des bâtiments claustraux. Aux dominicains eux-mêmes, on avait assigné les bâtiments de l'hôpital de la ville.

L'évêque n'eut pas le courage d'assister à la ruine de son monastère. Il avait d'abord fait mettre en sureté en dehors de la ville de Verdun, à Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons sur Marne ses meilleurs meubles, et les titres et papiers principaux de l'évêché ²¹⁾. Il se retira lui-même à Nannault-les-Dames, près de Vitry, une dépendance de l'abbaye de Saint-Paul, « en grande crainte du bruit de la sappe et du marteau contre son église, que ne fut jamais le plus craintif du tonnerre et du feu du ciel en grande tempeste ». C'est là cependant que coup sur coup les nouvelles troublantes lui parvinrent. Tavannes, pour être dorénavant seul maître de la ville et pour enlever au comte-évêque toute velléité de rentrer, avait occupé le palais épiscopal. Les anciens lignages prirent leur revanche sur l'évêque en l'accusant de nouveau auprès de l'empereur de menées francophiles. Les maladies contagieuses dépeuplaient la ville. Tavannes en effet avait poussé les travaux de défense de la cité et réquisitionné à cet effet la population des campagnes environnantes, et dans cette agglomération de gens s'était déclaré un mal infectieux.

Mais le ciel s'éclaircit. Charles-Quint, découragé par une résistance opiniâtre, leva le siège de la ville de Metz et repassa la frontière. Le danger qui menaçait Verdun était dissipé. Dès lors la garnison française fut fortement réduite ; la main-d'œuvre réqui-

19) D'après Matthieu Husson l'Ecossais, dans sa *Continuation de l'histoire de Verdun*. N. Frison, *Petite bibliothèque verdunoise*, t. II.

20) Elles furent éditées plus tard. Voir la seconde partie de cette étude.

21) *Diaria*, éd. Merkle, p. CLI

sitionnée regagna ses villages et la contagion s'affaiblit. Psaume était de retour au milieu de son troupeau désolé.

Quand la tranquillité fut revenue à Verdun, l'évêque songea en premier lieu aux religieux prémontrés et dominicains, bannis de leurs couvents. L'on jeta les fondements de l'abbaye de Saint-Paul sur un nouvel emplacement. Les travaux furent poussés avec une telle vigueur, qu'en trois ans ils furent achevés et que les prémontrés purent en prendre possession ²²). De même l'évêque s'employa à la reconstruction de l'église des dominicains et de leur couvent, si bien que les religieux purent quitter l'hôpital.

La vie intellectuelle de ses sujets ne pouvait qu'intéresser l'homme de science qu'était l'évêque Psaume. Il voulut doter sa ville d'une maison d'enseignement supérieur, si pas encore d'un séminaire. A grands frais, il fit venir de Paris des professeurs de théologie, de jurisprudence, de philosophie, de belles-lettres et même de médecine, et les établit dans l'ancienne aumônerie de Saint-Jacques. Il donna à cet établissement le nom d'*Orphanotrophe*, parce qu'il y fonda vingt-quatre bourses destinées à l'entretien de vingt-quatre orphelins de familles pauvres se destinant à l'état ecclésiastique.

Le paupérisme d'ailleurs, conséquence inévitable des guerres continuelles dont, à cette époque, la frontière de France et de l'Empire fut le théâtre, ne cessait d'occuper la sollicitude de l'évêque. Il aboutit en premier lieu à une réorganisation des hôpitaux, dont les biens, mal administrés, passaient souvent aux employés au lieu de servir au soulagement des pauvres et des malades. Psaume voulait de même faire un appel à la bienfaisance publique, afin d'ôter à certains mendiants, les moins nécessiteux et les plus paresseux, le prétexte de tendre la main dans la rue. C'est dans cette intention qu'il présente, vers la fin de 1558, aux Etats de la ville, un mémoire relatif à ses projets. *Advis de Monseigneur l'Evesque et comte, portant le règlement et ordre des hospitaux de la cité de Verdun. Ensemble l'institution de l'aumosne publique pour estre présenté aux trois Estats dudict Verdun* : tel fut le titre de ce document.

La réforme des hôpitaux établissait d'abord un bureau composé de quatre ou cinq personnes, élues par les trois Etats de la ville, qui auront la direction des revenus des hôpitaux et seront appelés *Recteurs de l'Aumosne*. Ils n'auront d'autre gage ou récompense que celle de Dieu. Les charges des hôpitaux de la ville seront

22) Cette abbaye sert actuellement l'hôtel de la sous-préfecture et de palais de justice.

partagées : le petit hôpital de Saint-Jacques ou Aumônerie recevra les orphelins et aura un maître d'école dont les leçons seront publiques et gratuites pour que tous les enfants de la ville puissent en profiter ²³⁾, la Maison-Dieu de Sainte-Cathérine service d'asyle aux pauvres non malades, et lorsque le nombre en sera trop considérable, l'Aumônerie de Saint-Vannes servira de succursale ; l'aumône publique sera attribuée à Sainte-Cathérine qui en échange cédera ses revenus à la Maison-Dieu de Saint-Nicolas de Gravière, destiné « à tous pauvres hommes et femmes malades et impotents de ceste cité et de la terre de l'Eglise ». En même temps le projet prévoit l'interdiction de la mendicité publique dans la ville épiscopale et fait établir des troncs et ordonne de quêter dans les églises pour les hôpitaux ; les bourgeoises demanderont chaque dimanche l'aumône dans les paroisses, et dans les « boticles et hostelleries » on placera des troncs pour les offrandes volontaires.

L'aumône publique consistera dans une cotisation en argent ou en grains, fournie, chacun de leur côté, par l'évêque d'abord, par les chapitres de la cathédrale, de la Madeleine et de Sainte-Croix, par les abbayes de Saint-Vannes, de Saint-Paul, de Saint-Maur et de Saint-Nicolas-des-Près, par tous les curés de la ville et par messieurs les Trois-Etats, église, noblesse et bourgeoisie. Le produit de ces cotisations sera administré par les recteurs de l'aumône, qui feront chaque samedi une distribution de pain en l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas, aux pauvres reconnus et munis d'un signe à adopter. Les mendiants valides seront employés au travail. Les pauvres passants étrangers auront un secours à la discrétion des recteurs. On désignera un médecin et un chirurgien des pauvres « qui prendront gaiges », un boulanger et un meunier. « Et pour monstrier publiquement au peuple de Verdun la pauvreté et les grandes charges ordinaires de l'aumosne, et pour luy donner meilleur cœur et plus ardent désir, bonnes volonté et charité envers les pauvres, serait bon d'ordonner une procession générale par chacun an, de tous les pauvres, tant orphelins qu'aultres, recepvans les bienfaicts de l'aulmosne publique tous au long de l'année, où se fera sermon pour inviter et persuader le peuple, proposant les grands biens qui en procèdent, tellement qu'il n'y a rien en ce monde qui ne puisse mouvoir Dieu, nostre Créateur, à avoir pitié de nous, que celle que nous avons l'un de l'aultre, ni qui tant conserve en union et fraternité le peuple et le préserve de tomber en ruyne et entre les mains

23) Nous savons déjà que cet hôpital abritait « l'école de hautes études ».

de ses ennemis, que la vraie charité, qu'est l'amour de Dieu et de son prochain ». Ce règlement fut adopté par les Trois-Etats de la ville et mis en exécution ²⁴).

Le gouvernement du comté de Verdun, dans ces temps de troubles, appelait de même toute la sollicitude de l'évêque. Jusque maintenant la ville même de Verdun n'avait subi aucune infiltration de ce calvinisme, qui joignait à la doctrine erronnée ses tendances à la révolution politique. Mais dans les campagnes, le passage des troupes ou la présence d'un apôtre ignoré avait donné lieu à l'introduction des nouvelles doctrines. L'évêque s'appliqua à enrayer le mal et à le combattre. En 1553, il avait réuni son clergé en un synode diocésain, où fut fortement insisté sur tous les points qui relevaient de la discipline ecclésiastique. Il édita en français un petit volume : *Exposition de la Messe*, pour défendre l'auguste sacrifice contre les invectives des calvinistes. Usant d'une rigueur, fort légitime dans les idées d'alors, et s'appuyant tantôt sur les décrets de l'Empire, tantôt sur la loi française, il bannit de son diocèse ou condamna à de grosses amendes les propagateurs du protestantisme. On cite nommément les sentences portées contre Jean Poincignon et les démêlés avec le gouverneur de la ville, Boucard ²⁵). Pour avoir toute assurance quant aux sentiments religieux de ses subordonnés les plus notables, l'évêque fit imprimer une formule de profession de foi, comme il avait déjà fait jadis, et la donna à signer à tout son clergé, aux nobles, aux magistrats et aux « citains » ²⁶). Il visita personnellement une grande partie des paroisses de son diocèse, exhortant les fidèles à la conservation de la foi de leurs pères. Il envoya des prédicateurs pour ramener les dissidents à la foi catholique et pour raffermir ceux que menaçait le doute.

Comme prince temporel, il avait chaque jour à défendre son domaine contre les empiètements des seigneurs voisins, qui profitaient des discordes religieuses pour s'approprier des terres du

24) Cfr. L'abbé Gabriël, *l.c.*, p. 44 et sv.

25) Jean Poincignon, un prédicateur calviniste, était arrivé de Metz dans le comté avec toute une cargaison de livres de propagande, et avait trouvé un appui dans Boucard, le gouverneur de la ville, qui partageait ses idées. L'évêque fit jeter le prédicant en prison. C'est en vain que Boucard réclama le captif ! Psaume ne céda pas, bien que le gouverneur s'adressât à la cour de France et à l'Empereur. Dans cette affaire le cardinal de Lorraine fut l'appui de son ami, l'évêque, et Boucard fut remplacé par de Losse, un catholique. Poincignon fut, sous bonne escorte, reconduit à Metz.

26) Cfr. C. L. Hugo, *l.c.*, p. XVII.

comté. L'évêque chercha contre eux l'appui de François de Lorraine ²⁷⁾, qui aurait repris à l'égard du comté ecclésiastique le rôle des anciens avoués. Le cardinal Charles de Lorraine d'ailleurs lui conseillait une combinaison dans ce genre. L'évêque céda à cet effet à François de Lorraine ses droits de rachat sur la châtelainie de Hattonchâtel, et renonça à son profit aux prétentions que les évêques de Verdun pouvaient avoir sur Clermont, Vienne-le-Château, Varennes, Trognon et sur la prévôté de Montignons. En échange le duc lui donnait quelques droits sur certains villages et lui assurait sa protection contre les ennemis de la religion et de l'état ²⁸⁾. Pour consolider cette protection, Psaume accorda au duc l'ancien titre de « Comte et Marquis de l'Evesché et Comté de Verdun ». Cette charge obligeait celui qui en était revêtu de défendre l'évêque, l'évêché et les vassaux et spécialement la religion. A ce titre, le pontife joignit « le chastel, chastellenie et prévosté, terres et seigneuries de Dieulevard » ²⁹⁾, un fief de l'évêché d'un revenu de quatre cents ducats d'or par an ³⁰⁾.

L'on signale, pour la période qui nous occupe, les relations fort amicales entre l'évêque Psaume et Jean de la Marck, seigneur de Jametz, fils du fameux Sanglier des Ardennes du pays de Liège.

Les malheureuses guerres de religion, qui depuis 1559 allaient ensanglanter et couvrir de ruines le sol français, eurent dès la première heure leur répercussion à Verdun.

D'Andelot, frère de Coligny, avait fait en Allemagne une levée de reîtres et de lansquenets et les ramenait, vers le mois de septembre 1562 en France, au secours des deux chefs huguenots enfermés dans Orléans. A la nouvelle de son approche, les seigneurs de ce parti, des marches des Ardennes, de la Champagne et de la Lorraine, se concertèrent pour favoriser la cause en s'emparant d'un coup de main de Verdun, qui serait une place de sureté et un endroit de ralliement pour les secours qui arriveraient d'outre Rhin. Le coup de main fut fixé pour la nuit du 2 au 3 septembre. Une

27) Né en 1519, duc d'Aumale jusqu'à la mort de son père, conquérant de la Rochelle, défenseur de Metz contre Charles-Quint, mort assassiné par Poltrot, le 24 février 1565.

28) Acte de 1561, aux archives de la ville de Verdun. Cet acte fut cassé dans la suite par le roi de France, Charles IX, en sa qualité de Vicaire du Saint-Empire et Protecteur des Trois-Evêchés.

29) Dieulouard-sur-Moselle.

30) L'on ne voit pas que le duc ait jamais usé de cette dignité.

issue heureuse était assurée : M. de Losse, le commandant militaire de la ville, était absent, et son lieutenant, M. de Manègre était gagné à la cause. Beaucoup de soldats de la garnison appartenaient à la nouvelle religion et formeraient, la nuit désignée, le corps de garde et les sentinelles autour du point où aurait lieu l'attaque ; les habitants, surpris dans leur sommeil, ne songeraient plus à la résistance. Le plus grand secret était gardé, et personne dans la ville, hormis les conjurés, ne savait quelque chose.

Seul l'évêque, sur de vagues indices, avait conçu quelque soupçon du complot qui se tramait. Plus tard une lettre d'un conjuré à un officier de la garnison fut interceptée ; elle indiquait le jour et l'endroit de l'attaque. Sous le plus grand secret les gens de la ville, nobles, bourgeois et gens de métier, furent prévenus. Les armes, qui leur avaient été enlevées lors de l'entrée du roi Henri II, leur furent rendues. Le soir du 2 septembre, quand les portes de la ville furent fermées comme à l'ordinaire, les soldats des postes et les factionnaires posés par le lieutenant du commandant français furent changés par ordre de l'évêque et remplacés par des bourgeois. M. de Manègre n'osa s'y opposer : tout le peuple était soudain en armes. On savait que l'attaque viendrait du côté de la France : là fut posté le plus fort détachement. Pendant que les hommes prenaient leur place de combat aux remparts, les femmes, enfants en viellard remplissaient les églises : on ne savait que trop ce que pouvait signifier une victoire huguenote sur une ville catholique.

Par petites bandes les conjurés s'amenaient jusqu'au pied des murs, et vers le milieu de la nuit, le gros bataillon de près de 2000 hommes, sous les ordres de M. de Béthume, se prépara à escalader les murailles et enfoncer les portes. Les échelles furent appliquées aux murs, les soldats y montèrent, mais quand les premiers assaillants allaient prendre pied, tout-à-coup des ombres apparurent aux crêtes des murs, les échelles furent repoussées, lançant dans le vide et dans les fossés la théorie des soldats qui y étaient grimpés, tandis qu'une arquebusade meurtrière semait la terreur et la mort. Une sortie par la porte en *France*, voisine de l'endroit de l'attaque, prit les Huguenots dans les flancs et rendit leur déroute complète.

Au matin, Nicolas Psaume, qui durant toute la nuit avait veillé aux préparatifs et dirigé la défense, convoqua son peuple et clergé à la cathédrale, où il rendit grâce à Dieu et à la Sainte Vierge pour leur protection. Chaque année, jusqu'à la révolution, une procession commémorative et une fête à la fois religieuse et civile, célébrait, le 3 septembre, le souvenir de cette victoire.

D'ailleurs l'impression qu'elle avait laissée dans l'imagination populaire, mêla bientôt la légende aux faits historiques. En 1647, 90 ans plus tard, un Prémontré de Saint-Paul écrivait dans sa *Chronique* qu'au moment où les calvinistes grimpaient à leurs échelles, persuadés que toute la ville était endormie, « l'évêque Psaulme s'esveilla en sursaut, croyant qu'il fut plus tard qu'il n'était, et fit sonner les matines à la cathédrale une heure plus tôt que de coutume ; de sorte que les soldats, entendant la cloche à une heure indue, crurent que l'on sonnait l'allarme sur eux, et estant saisis d'une terreur panique, se sauvèrent en grande hâte, laissant les échelles dressées » ³¹⁾.

Un autre récit légendaire, cher aux Verdunois, est le suivant : Pendant la nuit choisie par les Huguenots pour l'attaque de la ville, les magistrats, dans leur consternation et effroi, allèrent se prosterner aux pieds de la statue de la Sainte Vierge, qui se trouvait alors au dessus de la porte de Saint-Victor ³²⁾. Voulant montrer à la patronne de la cité leur entière confiance, ils lui présentèrent les clefs de la ville et les lui suspendirent au cou. La statue alors inclina la tête pour les recevoir et montrer qu'elle prenait la défense de la ville ³³⁾.

Ce trois septembre 1562, même sans l'auréole de la légende, fut une journée historique pour Verdun, sauvée par la vigilance de son évêque.

Par l'intermédiaire de l'archevêque de Trèves, Psaulme était depuis un temps rentré dans les bonnes grâces de l'Empereur Charles-Quint. Il avait démontré au monarque que les droits de l'Empire sur Verdun restaient intacts sous le protectorat français, et que si ces droits avaient subi quelques lésions, le fait ne pouvait en être imputé à l'évêque mais aux seules circonstances : Psaulme avait d'ailleurs montré comment il envisageait les choses. Les Français s'étant empressés de considérer les Trois-Evêchés comme terre conquise, et voulant les placer directement sous le régime français, surtout dans la question des « aides », trouvèrent dans l'évêque un adversaire résolu, qui dans les commices sénatoriales

31) *Chronique de Saint-Paul* par le P. Payen, citée par l'abbé Gabriël. — 195 ans après, on voyait encore à Saint-Vannes les échelles des Huguenots, dont le procureur du monastère avait fait des rateliers : D. Cajot, *Almanach historique de la ville de Verdun*.

32) Plus tard cette statue fut transportée à l'église de Saint-Victor.

33) E. Roussel, *Histoire de la ville de Verdun*. Verdun, 1864, t. II, p. 17 et 18.

de la ville, comme auprès du roi défendait les obligations envers l'Empire. Ceci était tellement vrai que Charles-Quint, lors de l'impositions de nouvelles contributions, laissa tomber toute rancune et renvoya à l'évêque une partie notable des sommes ³⁴).

4. Psaume au concile de Trente à la troisième période.

Le concile de Trente avait été convoqué d'office pour Pâques 1561, mais les Pères s'étaient amenés avec de telles lenteurs que ce ne fut qu'en janvier 1562 que les sessions s'ouvrirent régulièrement.

Le 22 septembre 1561, le cardinal de Lorraine écrivit à l'évêque Psaume pour lui annoncer que, le 15 octobre, il passerait par Dijon pour partir de là pour Trente en compagnie de nombreux prélats français. Il invitait Psaume à se joindre à eux ¹).

S'absenter de sa ville épiscopale et de son comté dans les temps troublés où l'on vivait, signifiait pour l'évêque de grandes angoisses. Avant de partir il voulut prendre toutes les mesures possibles que la prévoyance lui commandait. Pour l'administration spirituelle du diocèse, il plaça à la tête du clergé des prêtres reconnus pour la pureté de leur foi, la régularité de leur vie et leurs talents supérieurs. Jean Lescamoussier fut nommé vicaire général, Jacques Laroche scelleur, Nicolas Berbier fiscal, Nicolas Bacquenois receveur général de l'évêché et du comté. Le soin du temporel fut confié à Jacques Garel, un homme intègre et loyal ²).

L'évêque quitta Verdun vers la mi-octobre, et alla rejoindre le cardinal de Lorraine à l'abbaye de Clairvaux. Le 13 novembre

33) Le chapitre de la collégiale et l'évêque, en 1560 et 1561, s'adressa à l'empereur pour demander son appui contre les innovations que les Français voulaient inaugurer à Verdun. N. Frison, o.c., t. II, p. 141 et 143.

1) « Je m'achemine au concile le plus diligemment que je puis, parce que les pères qui sont assemblez à Trente me pressent fort, disant qu'ils se veulent haster. C'est pour quoy je fays com compte d'estre à Dijon le 15 du mois qui vient, pour de là m'acheminer avec tous les prélats de l'Eglise gallicane qui s'y doivent trouver. Je vous mettois bien au nombre de ceux que j'espérois et desirois avoir en ma compagnie ; mais... je ne vous en voudrois aucunement retirer par le besoing que je sçay que le pays a de votre présence... Je serois merveilleusement aise de vous y veoir pour la necessité que nous avons de personnes de votre qualité ; car je vois bien que, si on ne donne ordre à quelque réformation dans nostre église, les troubles qui y sont du jour d'huy mal aysement se pourront appaiser. Frison, l.c., t. III, p. 203.

2) Nominations par lettres du 5 octobre, envoyées de Dyenville près de Brienne en Champagne. Frison, l.c., p. 21-23.

arrivèrent à Trente le cardinal de Lorraine en compagnie de quinze prélats français. Ils furent accueillis avec joie par les légats du pape et par toute l'auguste assemblée. La présence du grand cardinal français était un gage d'union et de concorde et augurait bien d'un achèvement rapide et heureux de l'œuvre de réforme et de paix ³⁾.

Aussitôt installé à Trente, Psaume eut une part importante aux travaux et discussions conciliaires. Il nota et résuma avec le plus grand soin la suite des délibérations dans un journal ou *Diarium*, que nous possédons encore en original ⁴⁾, et nous permet de souligner le rôle que joua l'évêque de Verdun à cette assemblée. Il montre aussi que Psaume ne fut ni le délégué du cardinal de Lorraine ni le secrétaire du concile, comme l'affirme Hugo ⁵⁾.

Le 17 novembre, Psaume assista à une première session. Les Pères en ce moment étaient occupés à formuler les canons qui ont rapport au sacrement de l'ordre, en même temps qu'ils discutaient la question de la résidence des évêques. Dès le 2 décembre, Psaume prit la parole, après le cardinal de Lorraine, pour appuyer les recommandations que celui-ci avait faites aux Pères de procéder avec calme et modération, — *sine indignatione et tanto strepitu*, — à l'examen de ces graves et difficiles questions. Il finit par une exhortation au sujet de la dignité des ministres du culte. A la séance du 4 décembre, le cardinal avait parlé avec autant de profondeur que d'éloquence de l'institution divine de l'épiscopat et de la primauté du pape. Le lendemain, l'évêque de Verdun défendit également avec une grande hauteur de vues les droits divins du Saint-Siège et des évêques. Il fit valoir les mêmes arguments que Jacques Laynez, S.J., théologien du pape, avait longuement exposés dans la séance du 20 octobre précédent, et qu'il résuma quelques jours plus tard, dans celle du 9 décembre. Ce fut un long discours, — la reproduction typographique prend près de 5 pages in-4°, — si bien qu'à l'issue de la session le cardinal de Lorraine dit à Psaume qu'il avait été quelque peu prolix, à quoi l'évêque répondit que c'était de propos délibéré qu'il avait dit des choses « *quia nesciebatur quae qualisve esset nostra jurisdictio [episcopalis] et quod in ordinandis essent plurimi abus* ». Ce discours entretemps avait fait une profonde impression sur les Pères, et dès ce moment l'évêque de Verdun jouit dans le concile d'une légitime autorité.

3) D'après le *Diarium*, éd Merkle. Tout le récit qui suit s'appuie sur cette source.

Le *Diarium* rapporte au 13 décembre, que Psaume n'a pas assisté à l'office « à la chapelle » ⁶⁾. Il s'en fut à un sermon espagnol à l'église de Saint-Bernard. Ensuite il alla dîner chez l'archevêque de Pragues et souper chez le cardinal de Madrid, en compagnie du cardinal de Lorraine et des autres prélats français. Pour la réunion du 17 décembre, où il fut question de l'obligation de la résidence pour les évêques, Psaume regrette qu'un catarrhe l'ait empêché de mieux exposer son avis ⁷⁾. Les jours suivants, il est souffrant et le médecin lui défend de sortir.

A la séance du 21 janvier 1563, parmi les députés chargés de l'élaboration des décrets sur la résidence, Psaume se trouve le premier dans la série des évêques. Les réunions dans ce but eurent lieu chez le cardinal de Lorraine, et Psaume commença par déclarer qu'il n'y assisterait pas, si l'on n'allait pas de l'avant. Dans cette commission, il fut chargé de faire la rédaction officielle du résultat des délibérations ⁸⁾.

Le 3 février, Psaume s'indigne de la proposition de l'évêque de Mantoue de différer les séances jusqu'à Pâques. Il est vrai qu'il venait de recevoir de Verdun des nouvelles plutôt allarmantes, au sujet de difficultés suscitées par l'occupation française.

Le 13 février, les appariteurs du concile annoncèrent à l'évêque de Verdun qu'il venait d'être désigné pour faire partie de la commission qui devait rédiger les canons *de abusibus circa ordinem*. C'est pourquoi, il devait être présent aux réunions qui se tiendraient à l'hôtel de l'ambassadeur du roi de Pologne, avec les autres membres de la commission, qui étaient, outre cet ambassadeur, le patriarche de Venise, les archevêques d'Antibes-Grasse et de Sens, les évêques d'Orense, de Parme et quelques autres. On leur donnerait communication des articles proposés dans ce but. A cette réunion,

4) Voir dans la seconde partie de cette étude les indications quant à ce *Diarium* et à ses éditions.

5) *Monumenta*, l.c., p. XV.

6) Probablement l'*aedes sanctae Mariae*, qu'il indique comme lieu de réunion.

7) Son allocution se trouve chez Le Plat, *Monumenta concilii Tridentini*, t. V, p. 602-604.

8) Il la présenta au cardinal avec la dédicace suivante : *Ut certe scimus regno christianismo non deesse suum Josue qui illic forte prelietur prelia Domini, ita christiane reipublice suum Mosem minime dubitamus adesse, qui hic prudentissime curet que Dei sunt*. — C'est à ce moment en effet qu'arriva à Trente la nouvelle de la victoire remportée par le duc François de Lorraine, frère d'un cardinal, près de Rambouillet, sur les Huguenots, commandés par Condé.

Psaume fut sous-délégué par les autres députés pour faire la rédaction demandée. La hâte première fut d'ailleurs calmée par toute une série de petits événements et entre autres par la mort de Séripando, le légat pontifical ; il fallut attendre l'arrivée d'un autre légat.

Il y eut donc du repit. Comme des écoliers en vacances, en compagnie de Jean Pelletier, préfet du collège de Navarre à Paris, de Nicolas de Briss, docteur en cette faculté et d'Antoine de Mouchy, préfet et recteur de l'université de Paris, Psaume fit une excursion à Pergine et Civizzano et aux mines d'or dans les environs de ces villes.

Les affaires du concile ayant trainé jusqu'au 21 avril, l'évêque d'Ermland, Hosius, — l'homme que Pierre Canisius nomme le meilleur évêque de son temps, — proposa de ne recommencer les séances que la 3 juin suivant ; mais le cardinal de Lorraine exigea comme date extrême le 20 mai. Psaume, énervé par tous ces retards, prit la parole pour dire que ces tergiversations étaient un scandale pour les catholiques et une risée pour les adversaires, et il insista pour que les conclusions des députés fussent examinées sans retard en vue d'aboutir à une rédaction définitive. Ce programme fut enfin réalisé le 21 mai, et quand, à la séance du 22 mai, la rédaction fut soumise à l'approbation, Psaume prit la parole pour la défendre. A la congrégation générale du 9 juillet fut présenté tout le programme *de doctrina et canonibus ordinis et de decreto residentiae*. Dans la discussion qui suivit, sur l'institution divine de l'épiscopat et sur le « droit divin » de la résidence, Psaume ajoute au texte qu'il a annoté dans son manuscrit, *quod utrumque verissime tamen credo*, et il prend la parole pour faire adopter dans le texte, à la place d'*ordinatione divina, institutione divina*. Pour la question de la loi de résidence, il trouve qu'on est trop indulgent et propose quelques petits changements dans le texte soumis. A la session générale du 11 juillet, l'évêque de Verdun défendit de nouveau tout son programme et insista sur la nécessité d'ériger des « pédagogies scolastiques » ou séminaires, et sur la conservation des différents ordres mineurs dans l'ordination. Le 8 septembre, il traite de la préface à placer avant les canons au sujet du sacrement de mariage et le 17 septembre, il proposa quelques modifications aux canons pour la réforme de la même matière. Enfin le 2 décembre, à propos du chapitre XIX^e de la XXIV^e session, il prend la parole pour célébrer les grandeurs et les obligations de l'épiscopat et il trouve le texte proposé à ce sujet peu digne : « Il faut le biffer, et

adopter le texte formulé dans le dernier concile de Latran » affirme-t-il ⁹⁾).

D'après une relation de Paléotus, à la session du 22 mai, où il fut question des abus de la cour romaine, l'évêque de Verdun eut une adresse assez virulente qui aurait provoqué la remarque de l'évêque d'Orviété à son entourage : « *Quam multa ille Gallus cantat !* », à quoi aurait riposté l'évêque français de Lavaur, Pierre Danés, qui avait surpris le quolibet : « *Utinam ad cantum hujus galli excitaretur Petrus et fleret amare* ». Et Theiner, qui relate l'anecdote, dit « que cette réponse fit fortune parmi les Espagnols et les Italiens et délia les langues, si bien qu'on disait que le concile était tombé du mal français dans la galle espagnole » ¹⁰⁾.

À la clôture de la dernière session, le 4 décembre, Psaume donne sa signature pour les décrets publiés : *Ego Nicolaus Psalmeus, episcopus Viridunensis sacri imperii princeps, lotharingus, propria manu definiens subscripsi.*

Au début de son séjour à Trente, Nicolas Psaume s'était hâté de se rendre de 11 février 1563, à Innsbrück, où depuis quelque temps séjournait l'empereur Ferdinand I^{er}. Le comte-évêque de Verdun devait recevoir de ses mains l'investiture laïque du comté. La cérémonie eut lieu le 19, en présence d'un grand nombre de princes, de prélats et de nobles, et du cardinal de Lorraine ¹¹⁾ et des évêques français de Sens, Evreux, Orléans, Metz, Du Mans, Meaux, Soissons et autres. Psaume tint en latin une allocution pour demander de recevoir le fief, et pour s'excuser si à cause des graves événements provoqués par la rébellion des hérétiques, il tarda si longtemps avant de se présenter devant Sa Majesté. Le Vice-chancelier répondit que Sa Majesté acceptait les excuses, que l'arrivée de l'évêque lui agréait et qu'il le recevrait volontiers à l'investiture. Les deux mains appuyées sur l'évangile, le titulaire fit son serment de fidélité, à genoux devant l'empereur, qui lui tendit l'épée et disant : « *Accipe potestatem brachii saecularis* ».

9) Ce discours de Psaume est publié chez Le Plat, *Monumenta concilii Tridentini*, t. V, p. 585-592, mais il y est placé au 5 décembre 1562.

10) *Paleoti diaria originalia*, ad 22 Maii 1563.

11) Le cardinal de Lorraine avait écrit au roi de France, le 17 déc. 1562 : « On attend à cette Chandeleur l'empereur à Inspruch, qui est près d'icy de quatre bien petites journées, auquel j'espère aller baiser les mains, espérant que mon voyage n'y doive estre inutile, si toutefois il est agréable à votre majesté ». J. Le Plat, *Concilii Tridentini ampl. collectio*, t. V, p. 599.

Derechef, l'évêque tint une petite allocution pour remercier et louer l'empereur. Avant de partir, Psaume eut à solder les frais de chancellerie, qu'il trouva exorbitants, le maréchal de cour exigeant plus de 300 florins d'or pour la mule, et ensemble plus de 450 florins.

L'évêque, malgré l'éloignement, n'avait pas perdu de vue ses chères ouailles et entretenait avec *ses bons amys de Verdun*, comme il les appelait, une active correspondance. Tantôt avec une paternelle affection, il exhorte les Verdunois à conserver une foi vive, des mœurs pures, une piété sincère. Tantôt il fait connaître le désir des Pères du concile de voir établir dans tous les diocèses des collèges et des séminaires pour l'éducation des laïcs et des prêtres. Il demande à son clergé d'accueillir favorablement cette mesure et de se mettre immédiatement à l'œuvre pour arriver à son exécution, de concert avec l'évêque. Quelques fragments des nombreuses lettres adressées aux *gens de son conseil estably à Verdun* montrent le grand cœur du zélé prélat. Il leur écrivait le 23 mars 1563 : « Chers et bien amez. Le grand désir que j'ay de la conservation de la religion en son entier fait que je vous répète ce que je vous ay plusieurs fois escript, vous priant affectueusement d'estre toujours autant soigneux de vous y conserver et entretenir que j'ay une parfaite confiance en vous... Dieu, par sa grâce, pourvoye à tout selon qu'il sait le besoing y estre ! lequel je prie en toutes affaires vous donner sa sainte grâce. Vostre entièrement bon amy, Nicolas, évesque et comte de Verdun ». — Un mois après, le 27 avril, il revint sur les mêmes recommandations : « Je vous prie toujours bien adviser au gouvernement de mon Eglise suivant la pleine fiance que j'ay de vos prud'homie, fidellité et expérience, vous conjurant avec messieurs du sénat et gouvernement de la cité, que de tout votre pouvoir vous entreteniez cette paix et union, avec la fermeté et stabilité de l'ancienne et catholique religion... Quoy faisant, ferez chose digne de vous et de la constance des Verdunois, et à moy très agréable, ne demandant à Dieu en ce monde que le bien et le repos de ceste pauvre cité et de ceulx de ma bergerie pour laquelle je ne voudrois espargner chose quelconque, mesme ma propre vie... Vostre bien bon amy ». — Le 2 juin, nouvelle lettre, plus pressante encore : « Très chers, féaulx et amez. J'ay reçu vos lettres et entendu les adversitez et persécutions de mon pauvre peuple dont j'aye pitié et commisération. Cependant je désire qu'il soit supporté (aidé) en mon absence, et que si la nécessité presse, on n'espargne le bien de l'Eglise que est en ma garde pour leur subvenir et à nos citoyens bourgeois que cognoistrez estre nécessi-

teux. Le plus grand contentement d'esprit que je puisse recevoir en ces deserts Tridentins, c'est d'entendre la constance, stabilité, persévérance en la religion catholique et romaine en union entre nos Etats. Vostre entièrement bon amy ». — Le 27 juillet, Psaume leur annonce qu'il se propose d'ériger un collège dans sa ville épiscopale : « Nostre session est faicte, en laquelle nous avons faict de beaux décrets entre autres, sommes obligez d'ériger des collèges et des séminaires aux dépens des églises en des diocèses, dont je vous enverrai copie pour le faire imprimer et présenter à Messieurs du chapitre, affin qu'ils advisent le lieu et la place, et comment nous le pourrons dresser ; qui sera le moyen et le plus grand bien qu'on pourrait penser pour avoir des gens de bien et sçavans d'autant que je peux appliquer le collège des orphelins à ce faict, mais l'achever selon ma première intention. Dieu aydant. Surtout advisez à l'entretienement de la religion et union des Etats... J'apporteray à vostre bien et soulagement ce qui me sera possible. Je prie le Créateur vous donner en santé sa sainte grâce. Vostre meilleur amy ». — Le 1^{er} octobre, il leur écrivait : « J'espérois bientost veoir la fin de nostre session, comme je vous l'avois annoncé ; mais quand les matières touchent l'intérêt des personnes, elles sont de difficile résolution. Je vous recommande derechef la religion qui est le but principal de toutes nos intentions et souhaits. Je crains que la malice des temps ne renouvelle les anciennes querelles : partant soyez sur vos gardes en ceste mauvaise saison, pleine de serpents. Je vis toujours en espérance de reveoir mon troupeau, mais ce ne sera sitost que je le désirois. Cependant, je me recommande à vous. Vostre entièrement amy ». — Enfin le 12 octobre, en leur envoyant un livre de sa composition « pour les préserver des mauvaises doctrines », il leur disait : « Chers et amez, nous sommes à présent tellement occupés que j'ay fort peu de loisir d'escrire à chacun en particulier... Je vous envoie quelques petits enseignemens que j'ay dressés ici pendant le peu de loisir et de repos que j'ay pu prendre. Je vous prie de les faire distribuer au public et de tenir tousjours la main à leur conservation. Vostre bien bon amy » 12).

Le *Diarum* nous rapporte que les soucis de l'évêque auxquels il est fait mention dans ces lettres, s'étendaient entre autres à la stricte neutralité de sa ville entre l'Empire et la France. François

12) Lettres publiées par N. Frison, *Petite bibliothèque verdunoise*, t. III, p. 25-34.

de Guise, féru de sa victoire sur les Huguenots, avait exigé du clergé de Verdun une forte contribution pécuniaire. Une lettre parvenue à Trente, mettait Psaume à la hauteur des menées ¹³⁾. Celui-ci entreprit d'abord le légat Hosius, qui après lecture de la lettre, promit d'en écrire au duc de Guise. L'évêque s'adressa aussi aux légats du roi de France en les priant de faire des instances auprès de leur souverain pour libérer sa ville de ces impositions arbitraires.

Psaume avait fait ses adieux à son cher ami, le cardinal de Lorraine ¹⁴⁾, qui quitta Trente le 6 décembre au matin en compagnie du cardinal de Madrid et d'une grande suite. Psaume confia ses bagages à un marchand, Balthazar, qui devait aussi s'occuper du transport des bagages du cardinal jusque Joinville. Les bagages de l'évêque comprenaient entre autres deux malles et deux caisses de livres. Le prélat avait d'ailleurs diminué le poids de ce qu'il voulait transporter par toute une série de petits dons. A Andriguet, son hôte, il avait cédé une housse de mulet, une nappe, deux mouchoirs et quelques livres ; à la femme du marchand Balthazar, qui se chargeait du transport, il avait donné son manteau de toile et un lion d'or et à son mari deux ducats ; à des pauvres marchands qui demeuraient tout près de son logement, il distribua à chacun d'eux deux ducats, dits marionnettes, trois au maréchal-ferrant, deux à un pauvre savetier, deux soleils d'or à un pauvre artiste-peintre du nom de Charles ; à la femme de son hôte, un lion d'or ; au sous-maître de la poste qui lui avait fidèlement fait parvenir son courrier de Verdun, un vieux d'or et au maître de la poste un lion d'or ; à un prêtre, il donna un missel, deux mantilles et une croix pectorale. Et il donna ordre à son secrétaire de distribuer le reste. Sont notés encore ; au marchand Balthazar, il cède son matelas ; au prêtre une autre housse de mulet ; un tapis vert à Andriguet, un lion d'or à un évêque anglais qui demeurait auprès du légat d'Ermland, Hosius ; 2 gros ducats à un augustin pour ses vêtements, parce qu'il était pauvre et 2 autres ducats à deux autres augustins ; deux ducats à la fille d'Andriguet pour la bienveillance qu'elle a toujours montrée ; un demi ducat d'or au fils d'Andriguet et un ducat à un nommé Etienne.

13) La lettre est éditée dans le *Diarium* (éd. Merkle), l.c., p. 830. — Là aussi les pourparlers qui suivirent.

14) « *Tum petita licentia ab eodem Illustrissimo, dixit mihi cum osculo : Cura ut valeas, et salutatis Ebroicensi, Meldensi et Cenomanensi episcopis prothonotario S. Ambrosii et aliis, domum recessi* ». D'après le *Diarium*.

Le 7 décembre, les serviteurs de l'évêque se mirent en route. Ce même jour le prélat paya 180 ducats à son valet de chambre, nommé Germain, et 1100 à son secrétaire. Un fils marié d'Andriguet reçut une pièce d'or, de même que le maître de cérémonies. Mais voilà que, au milieu de ses largesses Psaume se trouble. Il était prêt à partir, mais par suite de la négligence de son secrétaire, qui avait oublié de commander des chevaux, le départ dut être remis et l'évêque fut boillonant d'impatience ¹⁵⁾. Enfin le 12 décembre, il put se mettre en route, en compagnie de son secrétaire et de son valet. Le soir on arriva à San Michael, où se trouvait l'évêque de Fünfkirchen, Georges Drakovich. On soupa ensemble. Le lendemain, 13 décembre, Psaume arriva à Brixen, après avoir parcouru six relais de poste, ce qui le fatigua fort. Sa mauvaise humeur contre son secrétaire s'était adoucie entretemps, car il lui fait de grands et petits dons : 77 pièces d'or et 7, puis peu après 6 « marionnettes ». Le 17 il arriva à Turin, où il logea à La Tête Noire, « avec immenses soif et lassitude ». Le lendemain, au matin, l'évêque alla à la messe à la cathédrale, et n'y fut par fort édifié par la piété des fidèles ; il visita ensuite l'église, puis celle des dominicains, très belle et bien ornée. L'impression générale était que la religion était malgré tout encore en honneur dans une ville où chacun vivait un peu comme il voulait. Et l'évêque alla aux achats : il fit l'acquisition de trois montres très belles pour 43 pièces d'or. Après le dîner il alla admirer une tour haute de cent marches et où l'eau est montée pour l'alimentation des fontaines de la ville. Le même jour encore il reprit son voyage. L'itinéraire va par Altenstadt, près de Geisbergen, Epighem (Knittlingen ?), Burchsal et Rheinhausen entre Philipsburg et Spire. La veille de la Noël, on arriva dans le territoire de l'archevêque de Trèves et on logea à Lieser. Là on racontait à l'évêque que le prince-électeur se trouvait à Vitlig, petite bourgade sur la Moselle, non loin de là, et Psaume voulut aller lui présenter ses hommages, mais l'archevêque était parti pour un couvent de bénédictins des environs : il rentrerait pour le dîner. Psaume attendit en vain, « *non sine animi molestia* », et il se serait ennuyé fortement, si un conseiller de l'archevêque, du nom de Royffenberg, dont le frère était colonel

15) *Eodem die (9 dec.) putabam me discessurum per equos expeditos sed negligentia secretarii factum est ut nec die sabbati sequenti factum sit, unde non parum in illum excandui toto triduo, non in illum solum sed et in camerarium Germanum, propterea quod videbatur res meas in tanta necessitate negligentius agere. Ideo parcat mihi et illi Deus. Diarium, l.c.,*

dans l'armée française, n'était venu lui tenir compagnie, qui conversait avec lui en français.

De là on passa à Trèves, où Psaume fut reçu par l'abbé de Sainte-croix, le suffragant de l'archevêque. Le lendemain il dina chez l'archidiacre Palaz où le frère de l'archevêque et d'autres chanoines partageaient le repas. Il alla ensuite visiter le couvent de Saint-Matthieu, et acheta à un chanoine deux chevaux pour 100 thaler.

Le 2 janvier 1564, à une heure de la nuit, il arriva à Verdun. Malgré l'heure tardive, tout le peuple se porta à sa rencontre et le reçut avec des transports de joie. Seul le chapitre s'abstint ce jour ¹⁶). Deux jours après, l'évêque se rendit à Joinville, où le cardinal de Lorraine venait d'arriver. Il y alla le saluer et le jour après l'Epiphanie, il fut de retour à Verdun « en paix ». Psaume finit son Journal : *Gratias Deo optimo, qui post tot tantosque exantlatos labores tandem domi respirare permisit : Quem supplex oro ut misereatur mihi peccatori* ».

5. Le Réformateur dans l'esprit de Trente.

L'évêque Psaume ne s'accorda pas un long repos. Déjà le 9 janvier, il présida une procession solennelle, pendant laquelle, à l'église des franciscains, il fit une longue allocution au peuple pour lui rendre compte des travaux du concile de Trente en faveur d'une réforme durable. Il l'invitait à s'associer à lui pour remercier Dieu de la fin heureuse de cette assemblée et demandait des prières pour le succès de l'application des décrets. Le 10 janvier, quand il pouvait penser que la première effervescence de ce corps était tombée, il réunit son chapitre et lui communiqua officiellement les décrets de réforme portés par le concile pour que personne ne puisse s'excuser de les ignorer, et il somma les chanoines de s'y conformer ¹⁾. Le lendemain, le chapitre répondit par ses députés qu'il acceptait les canons qui concernaient la foi, mais qu'à l'égard des décrets de réforme, il attendait la confirmation officielle du saint-siège auquel il était immédiatement soumis, ou bien la décision d'un concile provincial. Du reste, il se réservait de protester contre

16) Les chanoines s'étaient sentis offensés de ce que l'évêque avait parlé à Trente de leur corps avec peu de prévenance (minus honorifice), surtout quant à l'exemption, et avait étalé devant ses auditeurs, les Pères du concile, le tableau de son expérience personnelle avec ce corps dans les affaires ecclésiastiques. *Diarum*, éd. Merkle, p. 851-873.

1) Cfr. la biographie dans l'édition Merkle, l.c., p. 881.

tout ce qui était contraire aux usages établis de temps immémorial dans l'église de Verdun.

C'était là une opposition à laquelle Psaume avait pu s'attendre. Il tourna la difficulté. Pour le 11 avril, il convoqua le 8 mai 1565 tout son clergé pour un synode diocésain, où des nouveaux statuts, inspirés par le concile de Trente, furent élaborés. Ainsi une grande partie des décrets réformateurs se trouvaient adoptés. Trois points surtout, très importants pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, y étaient mis en avant : Le renforcement des études pour les jeunes clercs, d'admission au service des paroisses de candidats en tout point recommandables par leur science et la gravité de leurs mœurs, et l'obligation pour les curé et vicaires de résider dans leur paroisse afin d'y instruire les fidèles par la prédication, de les sanctifier par l'administration des sacrements et les édifier par leurs bons exemple ²⁾. Psaume procura de suite une édition de ces nouveaux statuts diocésains ³⁾.

L'on sait que les décrets de Trente ne furent pas promulgués en France dans leur totalité. Le parlement avait accepté tous les points qui exposaient la doctrine catholique, mais avait repoussé les ordonnances quant à la police et la réforme, comme dérogeant aux droits du roi et aux privilèges de l'Eglise Gallicane. Psaume se faisait fort de ne pas relever du parlement de Paris. Il résolut de publier dans son diocèse tous les canons ou décrets de Trente dans leur ensemble et de les faire accepter par son clergé. C'est dans ce but qu'il mit lui-même en ordre les décrets de la célèbre assemblée et en procura une édition spéciale ⁴⁾, précédée d'une épître dédicatoire au cardinal de Lorraine. Le coup d'encensoir dans cette direction devait lui assurer la coopération de ce prince et le prémunir des difficultés venant de la France ⁵⁾.

2) Cfr. *ibidem*, p. 881.

3) *Constitutiones editae in synode Virdunensi celebrato per R. P. D. Nicolaum episcopum*. Verdun, N. Bacnetus, 1565.

4) *Canones et decreta sacrosancti, oecumenici et generalis concilii Tridentini*. Verdun, N. Bacnetus, 1564.

5) *In praefatione Cardinalem, ut in Metensi, Tullensi et Verdunensi episcopatibus, necnon ducatibus Lotharingiae et Baris sedis apostolicae legatum, per viscera misericordiae Dei et Domini nostri Jesu Christi obsecrat et obtestatur ut dum expectatur concilium provinciale in his legationis sue terris et dominiis, decreta reformationis morum publicare et exequi non differat. Facile enim fore ut hereticorum veneno infecti reducantur, si contra quam ipsi sperant ac nobis obijciunt, quod reformationem concilii refugiamus, viderint nos in melius vitam emendasse ac in posterum rationem nostram vivendi ad praescriptum decretorum reformationis componere*. Biographie dans éd. de Merkle, p. CLIII.

Psaume se rendit, à l'invitation du cardinal de Lorraine au synode provincial de Reims, bien que son évêché n'en relevât pas. Nous voyons dans les actes de ce concile, que l'évêque de Verdun y occupa une place d'honneur aux côtés du grand cardinal, qu'il l'aida de ses lumières et de son dévouement et qu'il prit une grande part à la rédaction des règlements synodaux. Cette assemblée était d'autant plus importante qu'elle se réunissait pour la première fois depuis que les évêchés de Cambrai, d'Arras, de Tournai et de Téroüanne (Saint-Omer) avaient été détachés de la province de Reims en 1559, pour former la province de Cambrai et relevaient désormais de l'église des Pays-Bas ⁶⁾.

Sous les soins de l'évêque furent édités quelques livres liturgiques pour le service du clergé du diocèse : Nous avons de cette époque l'édition d'un Missel, « soigneusement revu et pour autant que c'est possible corrigé par l'évêque », un manuel pour l'administration des sacrements et un bréviaire ⁷⁾.

C'est aussi de cette époque que date le petit volume : *Préservatif contre le changemens de religion*, que l'évêque avait préparé pendant son séjour à Trente ; ainsi qu'il l'écrivait à l'autorité de la ville, il voulait à ce livret une large diffusion. Les visites régulières furent faites dans toutes les institutions et paroisses du diocèse. D'ailleurs le terrain spirituel de l'évêque s'était élargi. En 1568, le cardinal de Lorraine avait résigné son évêché de Metz en faveur de son neveu, le cardinal de Guise, le fils du duc François et frère du Balafré. Mais le jeune cardinal était déjà si intensivement mêlé aux passions de son parti politique, qu'il ne songea pas à aller remplir les austères devoirs d'un évêque. Il chargea Psaume des affaires spirituelles et temporelles de l'évêché de Metz. Ce prélat alla personnellement se rendre compte de la situation et put étendre son action bienfaisante à cette région. Il parcourut toute l'étendue de ce diocèse « *cum plena potestate emendandi, corrigendi et statuendi quicquid ad spirituale vel temporale bonum judicaverit conducere* » ⁸⁾.

Ces mesures pour la défense de la foi catholique s'imposaient en un moment, où par suite peut-être de l'absence de l'évêque, le calvinisme avait fait des progrès dans le diocèse. Le lutte serait

6) Cfr. les Actes de la province ecclésiastiques de Reims, publiés par Mgr. Gousset, Reims, 1844, t. III, p. 1844 ; I. Hardouin, *Acta conciliorum*, t. X, p. 469-572.

7) Voir dans la seconde partie de cette étude.

8) Voir la biographie chez Merkle, *l.c.*, p. CLIII.

même engagée de force. Le premier assaut fut dirigé contre le baron d'Ornes, qui avait embrassé la réforme et avait fait de son château un refuge pour tous les ministres calvinistes qui couraient les pays. C'était là un mauvais exemple dans le voisinage de la ville épiscopale de la part d'un feudataire de l'évêque. Celui-ci commença par avertir son vassal qu'il avait à expulser de son château et de ses terres les ministres religieux et à cesser toute propagande anticatholique. Cet avertissement n'ayant pas eu de résultat, l'évêque, comme seigneur temporel, leva quelques compagnies de soldats qu'il envoya sur place pour châtier le baron. La campagne dura trois jours.

L'héritier de la seigneurie de Jametz, Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, ne s'était pas inspiré de la tradition d'amitié qui unissait son oncle Jean à l'évêque Psaume. Calviniste zélé et prince ambitieux, il se posait en ennemi de l'évêque de Verdun, par religion et par politique. Il faisait chasser de la prévôté de Mangiennes, domaine de l'évêché, les officiers épiscopaux venus pour y rendre justice, et forçait les habitants à s'adresser à ses magistrats de Jametz. Il y prélevait tous les impôts, ravageait les forêts et agissait en toutes choses comme s'il fut le seigneur unique de la prévôté, alors qu'il ne l'était que pour un huitième. D'autre part les sujets de Tilly-sur-Meuse, gagnés par des ministres protestants, venus peut-être de Jametz, avaient en grand nombre adopté la nouvelle religion et s'étaient mis en rébellion contre l'autorité temporelle de l'évêque, sous prétexte que les taxes étaient excessives. Ils avaient demandé aide et protection au bailli de Vitry, officier du roi de France.

L'évêque de Verdun n'était pas assez fort pour contraindre le duc de Bouillon. Il demanda justice au roi de France, qui ne pouvait ou ne voulait y remédier ; il recourut à l'empereur, à la chambre impériale de Spire, au cardinal de Lorraine, qui, tous, lui prodiguaient conseils et promesses. Psaume dut cesser ses doléances et attendre. A ce moment, il se trouvait même menacé d'une incursion à Verdun de la part de Jehan de Schlandres, gouverneur de Jametz ⁹⁾. L'affaire de Tilly-sur-Meuse était plus facile à mener.

9) D'après une lettre du cardinal de Guise : « Monsieur de Bouillon ne se voudroit desclarer contre le roy. Il ne scaurait sortir artillerie de Jametz, et quand il auroit du canon, il auroit grand peine à le mener contre vous et vostre ville où avéz moyen vous bien deffendre. Il n'est donc jà besoing que vous deslogiez de Verdun, ne pouvant trouver pour ceste heure plus grande seureté ailleurs ». Cfr. *Gabriel, o.c.*, p. 87.

L'évêque, comme comte, commença par chasser de la prévôté tous les ministres protestants et ordonna aux habitants qu'ils avaient à faire profession de foi catholique et à lui montrer obéissance. Il fit mettre en prison ceux qui étaient connus pour soutenir et propager l'hérésie et confisqua leurs biens, et il obtint du roi de France un édit défendant au bailli de Vitry de recevoir en sa juridiction les habitants de la prévôté, soumis à l'autorité de l'évêque. Deux autres décrets vinrent confirmer ce premier et seraient restés sans effet, si par ordre du roi et à la requête de Psaume, le commandant militaire de Verdun n'avait dépêché une compagnie de soldats pour les faire exécuter. Les habitants se soumirent et l'évêque oublia ses griefs. Il pardonna à ceux qui avaient pris part à la révolte et leur fit une remise complète des amendes à payer. Préférant cependant appuyer cette soumission sur des bases plus solides, il manda de Paris un récollet, le P. Firmin Capicier, docteur en théologie, et l'envoya comme missionnaire dans toute la région de la Meuse, où son zèle, sa piété, son éloquence, sa patience firent des prodiges ¹⁰⁾.

D'autres soucis matériels troublèrent la vie de l'évêque. La situation exceptionnelle dans laquelle se trouvaient les Trois-Evêchés le laissaient pas de placer le comte-évêque dans une position délicate. L'empereur comme suzerain demandait des contributions de guerre ; le roi de France, comme vicaire, en demandait d'autres par le duc de Lorraine pour l'entretien des troupes que venaient de défendre Dieulouard, fief de l'évêché, assiégé par les hérétiques. Psaume, dont les finances étaient épuisées, s'adressait en vain à ses subordonnés. Son chapitre et clergé, alléguant certains privilèges, refusaient de payer leur quote-part et recouraient au roi de France pour ne subir aucune contrainte ; les seigneurs, ses vassaux, se retranchaient derrière les murs de leurs manoirs ; les riches bourgeois de la ville avaient fait mettre un écusson fleurdelisé au dessus des portes de leurs maisons pour en interdire l'entrée aux agents collecteurs épiscopaux. C'était donc à son grand regret que l'évêque devait placer les habitants du pays environnant devant le choix des charges à payer ou une incursion dévastatrice de la part des soldats de l'empereur. Cependant en fin de compte les plaintes et justes remontrances de l'évêque furent entendues. Un des premiers actes de l'empereur Maximilien II, qui venait de succéder à Ferdinand I^{er} en 1564, fut d'ordonner de surseoir aux

10) Cfr. *Gabriel, o.c.*, p. 88-89.

poursuites ordonnées par la chambre de Spire, pendant que le roi de France, prenant la ville et le comté de Verdun sous sa sauvegarde, les déclara libres des exactions impériales.

Cette sauvegarde amenait un autre danger. Pour mieux la faire valoir, la cour de France projetait de construire une citadelle à Verdun, qui concentrerait la résistance contre l'ennemi du dehors, mais assurerait aussi la possession de la ville pour la France. Bien des appréhensions naquirent à cette nouvelle chez l'évêque et le peuple : du haut des remparts de la forteresse, la ville était à la discrétion du roi et l'indépendance avait vécu. Psaume, accompagné d'une députation de notables, se rendit à Fontainebleau, pour présenter à Charles XI les remontrances de la cité : Une citadelle à Verdun porterait grand dommage à la ville et au pays ; elle n'était pas nécessaire, attendu la grande loyauté des habitants, leur affection et dévouement au roi et à son service ; la construction de cette citadelle exigeait la démolition d'une partie de la ville ; enfin elle pourrait exciter des représailles de la part de l'Empire. Malgré tout, une lettre du roi, datée du 21 mars 1567, et écrite au sieur de Losse, gouverneur de la ville, nous apprend que la volonté du roi faisait loi : la citadelle serait bâtie ¹¹⁾. Ce projet ne fut cependant pas mis en exécution, du moins pour le moment ¹²⁾.

De nouvelles alarmes vinrent inquiéter l'évêque. Après leur défaite à Saint-Denis (nov. 1567), les calvinistes français se retirèrent sur le Rhin, où Jean Casimir leur amena un fort contingent de troupes. Le passage des bandes armées avait déjà ruiné toute la région. Maintenant on redoutait à Verdun à juste titre que cette armée se porterait sur la ville avant de se jeter en France. L'évêque,

11) « Monsieur de Verdun est venu icy devers moi et m'a donné beaucoup de belles raisons que j'ay au long et doucement ouyes, toutes tendantes à me faire changer de dessein. Mais après luy avoir fait entendre et à plusieurs de la ditte ville qu'il avait amenés avec luy, qu'à la vérité j'avais eu grande occasion de me contenter d'eulx... que tant s'en fallait que j'eusse entrepris la dicte citadelle pour leur nuire, qu'au contraire je le faisais pour laisser la dicte cité en plus de liberté, et en même temps paisible la descharger de l'incommodité que les soldats meslés parmy les habitants peuvent apporter ; qu'elle estait dressée en lieu le moins dommageable et que j'avais donné ordre qu'il ne serait ny pris aucune maison qu'elle ne fust et bientost payée et récompensée... et que je desirois que luy Evesque s'accomodast à trouver bon ceste mienne résolution et y disposer les habitants... Et l'ay tellement rendu sûr de ma bonne intention qu'il s'en trouve plus satisfait qu'il montrait estre venu ». Chez Gabriël, o.c., p. 43.

12) 57 ans plus tard, en 1624, Richelieu fit exécuter le travail et Vauban plus tard modifiera le plan ainsi que le système de fortification de la ville.

de concert avec le magistrat et le commandant royal, fit immédiatement mettre la ville en état de défense et leva sur le territoire de l'évêché trois compagnies de soldats destinées à renforcer la garnison françaises et les milices bourgeoises. Tous ces préparatifs furent d'ailleurs et heureusement inutiles. Les troupes calvinistes entrèrent en France du côté la Bourgogne en longeant les pieds des Vosges.

Un fléau, comme celui de la peste « hongroise », qui s'abatit sur Verdun et les environs en 1568, ne pouvait être écarté d'avance. Il fallait le subir. La mortalité était telle que des villages entiers furent dépeuplés et que la ville parut déserte. Les offices divins devaient être interrompus, les prêtres, que leur devoir appelait au chevet des mourants, furent décimés ; les cadavres restaient abandonnés ; l'effroi était général. Déjà souffrant lui-même et affaibli par un labeur intense, l'évêque refusa d'écouter les médecins, qui lui conseillaient de quitter Verdun. Il descendait dans la rue, pénétrait dans les maisons infectées, donna lui-même les derniers sacrements à des mourants et ne cessait d'exhorter les fidèles à la pénitence pour fléchir la colère de Dieu. En même temps il employait toute son autorité pour faire exécuter les prescriptions et règlements que sa sagesse lui avait inspirée pour la salubrité publique et le soulagement des pestiférés. Comme la misère croissait, il fit vendre son argenterie, ses meubles, jusqu'à des vases sacrés pour acheter du blé ¹³⁾. L'épidémie ne cessa complètement que vers la fin de 1569, laissant après elle le deuil, la dépopulation et une foule d'orphelins.

Le grand rêve de Psaume était le séminaire diocésain à ériger selon les prescriptions de Trente. En 1552, nous l'avons dit, Psaume avait inauguré une école de « hautes études » à Saint-Jacques, mais elle avait dû être fermée en 1565, faute de ressources. L'instruction y fut reprise quelques années plus tard par les Jésuites auxquels Psaume confia la direction, mais l'épidémie de 1568 dispersa maîtres et élèves. Les jésuites revinrent prendre possession de leur collège et les élèves accoururent si nombreux que bientôt l'aumônerie de Saint-Jacques devint trop petite. L'évêque jeta son dévolu sur de vastes terrains et quelques constructions qui restaient libres dans la ville et relevaient des chapitres de la cathédrale et de Sainte-

13) Le cardinal de Lorraine lui-même s'émut de tant de misères et écrivit à notre évêque des lettres pleines de bonnes paroles d'encouragement et de commisération. Cfr. N. Frison, *o.c.*, p.

Madeleine, mais les deux chapitres s'y opposèrent. L'hospice de Saint-Nicolas conviendrait mieux alors. Les malades et les pauvres qui s'y trouvaient seraient transportés à la Maison-Dieu de Sainte-Cathérine et tous les produits de l'aumône publique seraient affectés à Sainte-Cathérine qui constituerait désormais l'hôpital général de la ville. Quand les bâtiments de Saint-Nicolas furent appropriés à leur nouvelle destination, Psaume les remit aux jésuites pour y ouvrir un collège. La charte de fondation est du 25 septembre 1570 ¹⁴). L'évêque le dota personnellement de deux maisons et d'un revenu de 1000 florins barrois. Quatre années plus tard (octobre 1574), il inaugura à Pont-à-Mousson, une autre ville de son diocèse, une université, confiée elle-aussi aux Jésuites et le 3 mars 1575, il y publia la bulle de fondation, donnée par Grégoire XIII en 1572. A cette publication étaient présents deux illustres princes, premiers élèves de l'institut, Charles, fils du duc de Lorraine et Charles, fils du comte de Vaudémont, qui devinrent dans la suite tous les deux cardinaux.

En même temps qu'il donnait ses soins à la formation de son clergé et à l'éducation de la jeunesse, il s'occupait aussi très efficacement des instituts religieux de son diocèse. Sous son impulsion les franciscains et les dominicains prêchaient avec autant de zèle que de succès dans les paroisses du diocèse ¹⁵) ; les prémontrés de Saint-Paul et les bénédictins sous l'emprise de l'évêque, revinrent bientôt à une observance mieux coordonnée ¹⁶). Il établit dans sa ville un monastère de frères minimes et multiplia autour de lui toutes les œuvres religieuses et leur donna une merveilleuse expansion.

6. Dernières années et mort de Psaume.

L'apothéose et fin de la vie de Nicolas Psaume s'inaugurèrent par un changement important dans sa situation. Nous avons dit que la plus grande partie des revenus de l'évêché étaient aux mains de Charles de Guise, cardinal de Lorraine. Celui-ci, après en avoir joui

14) Originel aux archives de Verdun.

15) Nous possédons encore les sermons prêchés à Verdun en 1572 par le père Roch Mamerot, dominicain : *Viginti conciones in Jonam prophetam etc., ad RR. DD. Nicolaum Psaume, episcopum et comitem Virdunensem ac S.I. principem dignissimum*. Verdun, Marchant, 1573, in-8°, 250 p.

16) L'aide de Psaume avait été un grand apport pour les bénédictins dont le monastère avait brûlé en 1577.

pendant vingt-deux ans, songea à réparer cette injustice en rendant à l'évêque la jouissance complète de son temporel. Il se démit en même temps de son titre d'abbé commendataire de Saint-Vannes en sa faveur. Les religieux eurent beau protester ; Grégoire XIII unit définitivement cette abbaye à le mense épiscopale. Nous ne savons jusqu'où Psaume fut partisan de toutes ces combinaisons, qui étaient en contradiction avec son discours au concile de Trente ¹⁾. C'est cet évêque en tout cas qui fit entrer, même contre la volonté de la communauté, dans cette abbaye bénédictine Didier de la Cour qui devint plus tard le réformateur de son couvent et bientôt dans l'ordre de la Congrégation de Vannes. Le cardinal de Lorraine, qui avait patroné à Rome la promotion commendataire de Psaume à Saint-Vannes, lui écrivit de la ville éternelle une lettre sur la Saint-Barthélemy, qui resta fameuse dans l'histoire ²⁾.

Le programme de la vie épiscopale de Psaume pour 1573 ne comporte rien de marquant. Elle est remplie d'une œuvre d'instruction et de préservation envers ses fidèles. C'est à cette intention qu'il écrivit l'ouvrage : *Portrait de l'Eglise*. Le cardinal de Lorraine, à qui il l'avait dédié, l'en remerciait et le félicitait par la lettre suivante : « Monseigneur de Verdun. J'ay reçu vostre Portrait de l'Eglise qui m'a esté merueilleusement agréable et à plusieurs aultres personnages de cest cour auxquelz je l'ay communiqué... De Saint-Germain-en-Laye, ce 14 janvier 1574. Vostre meilleur frère et amy. C., cardinal de Lorraine » ³⁾.

Nous eûmes l'occasion d'envisager en détail la constitution nouvelle que Psaume donna à sa ville de Verdun en 1582. Maintenant la puissance de la haute bourgeoisie et des familles lignagères n'était plus à craindre. Peut-être aussi l'évêque avait-il expérimenté qu'il manquait dans le gouvernement de la ville, pris dans la bourgeoisie et le peuple, un élément de stabilité et de tradition, jadis l'apanage des anciennes familles. En tout cas il modifia en 1574 sa première constitution, et détermina que « le doyen et eschevins seraient des gens nobles sans méchaniser ni porter estat de marchans ». Parmi les neuf autres conseillers, six encore seront des anciennes familles, nommés à vie et jouissant des exceptions, franchises et honneurs accoutumés ; les trois autres seront nommés au bon plaisir

1) A la suite de cette mesure l'évêque Psaume encourut la disgrâce auprès de cette communauté dont les religieux, dans leurs chroniques et ouvrages postérieurs placent l'évêque Psaume plutôt dans une position défavorable.

2) 24 août 1572 : R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 522.

3) C. L. Hugo, *l.c.*, p. XIX.

de l'évêque. Psaume modifia de même l'exercice de la justice temporelle, tout en se réservant l'appel. Quelques autres ordonnances regardent l'ivrognerie et le blasphème dans la cité, le règlement des vivres et marchandises ⁴⁾.

A la fin du mois de décembre 1574, Psaume reçut la nouvelle de la mort du cardinal de Lorraine, décédé le 26 décembre à Avignon. De par son testament, celui-ci ordonnait que dans l'église cathédrale de Verdun et les églises abbatiales de Saint-Vannes et de Saint-Paul « fut faict un obit solennel aux depens de sa succession et en chacun des dicts lieux, il donnoit deux cens livres aux pauvres à la charge de prier Dieu pour son âme ». Il choisissait pour l'un des exécuteurs testamentaires « Monsieur l'Evesque de Verdun, le comptant parmy ses plus sûrs seigneurs frères et amys ». Le courrier qui apporta la nouvelle du décès à Verdun, invitait en même temps l'évêque, au nom du cardinal Louis de Guise, à se rendre à Reims pour assister aux funérailles et s'acquitter de ses devoirs d'exécuteur testamentaire. Quoique souffrant d'infirmités précoces, — « il se plaignait toujours de la goutte qu'il avait rapportée de Trente et qui l'empêchait de monter à cheval », — Psaume se mit en route pendant cette saison incommode et arriva à Reims vers la fin de janvier. Le douloureux honneur lui échut de présider les cérémonies des funérailles. A la tête d'une foule immense, il alla recevoir, à la porte de la ville, le cortège qui amenait la dépouille mortelle de Charles de Guise, escortée de tous les gentils-hommes de sa maison et amenée par son neveu Louis de Guise, cardinal et abbé de Fécamp. D'une voix émue il prononça une harangue adressée à ce dernier.

De retour dans son diocèse, Psaume présida à un enterrement d'un autre genre : celui de la prévôté de Mangiennes. Nous avons dit comment ce domaine fut occupé par son intraitable voisin, Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon. Inutilement l'évêque avait renoué les pourparlers en 1572. Henri de Guise, le Balafré, avait beau assurer l'évêque, qu'à une menace qui partirait de sa part il serait sur les lieux et que d'ailleurs il n'y avait pas de danger parce que « le prince de Condé ne peut avoir de reîtres, à faute d'argent ». Maintenant que de la Marck était mort, l'évêque pensait les circonstances favorables à des pourparlers pour rentrer en possession de ce fief. Mais il trouva la veuve aussi intraitable que son mari. Elle était d'ailleurs une Bourbon, fille du duc de Mont-

4) Original aux archives de la ville de Verdun. Cfr. G a b r i ë l, o.c., p. 123-37.

pensier et alliée à la famille royale, auprès de laquelle elle faisait valoir ses revendications. Henri III, qui venait de monter au trône de France, n'aimait pas les Guises et débouta l'évêque de Verdun.

Celui-ci n'eut guère le temps de penser à la perte de la prévôté. Il n'était question dans tout le pays que du traité qui venait d'être conclu entre le prince de Condé, le chef calviniste, et le comte palatin Jean Casimir de Saxe, qui promit de livrer 80000 reîtres et 80.000 Suisses aux Huguenots de France, à condition que Condé l'aiderait à s'emparer des villes de Metz, Toul et Verdun : Fini alors avec la religion catholique, fini avec l'espoir d'être définitivement annexés à la France ! Verdun fut mis en état de défense et devant le danger commun l'union s'affermir, entre la garnison et les habitants de la ville. Le péril en resta là.

Les forces de l'évêque avaient peu à peu décliné. Le 27 juin 1575, il tomba gravement malade. Sa volonté tenace, malgré le mal qui s'empirait, se concentrait autour d'un dernier point de son programme, qu'il ne put réaliser jusque maintenant : le séminaire diocésain. Son successeur s'en chargerait ⁵⁾. Dans les premiers jours du mois d'août, les habitants de la ville apprirent avec consternation, que la maladie redoublait de gravité et ne laissait plus d'espoir. Nicolas Psaume vit approcher la mort avec un calme courage. Il demanda lui-même les derniers sacrements, et les portes du palais épiscopal furent ouvertes pour permettre à la foule éplorée d'assister à cette administration. Un instant l'évêque semblait revivre pour dire adieu à son peuple et à son clergé, et pour leur adresser encore quelques conseils. Le 9 août 1575 Psaume mourut.

Les funérailles du vénérable défunt eurent lieu en l'église cathédrale avec une pompe inaccoutumée. Son corps fut inhumé dans la chapelle du Saint Sacrement, au bas de la cathédrale, dans un tombeau que trois ans auparavant, il y avait fait construire : sur le bloc de marbre qui devait couvrir ses dépouilles, l'évêque était représenté couché, en habits pontificaux. Sur un des côtés du monument était gravée l'épithaphe suivante :

5) Psaume avait destiné à ce séminaire la somme de vingt mille écus d'or, que l'on trouva dans ses coffres après sa mort. De par son testament il fondait en même temps à perpétuité une bourse pour un membre de sa famille. Ces vingt mille écus furent réclamés par le chapitre de la cathédrale comme provenant des revenus de l'évêché. L'abbé de Saint-Paul les réclama pareillement comme héritier de l'évêque autrefois religieux, puis abbé de ce couvent. Pendant qu'on se disputait le trésor laissé par l'illustre défunt, le roi de France termina le différend en s'en emparant.

NICOLAUS PSALMAEUS A CALVO MONTE
AD FLUVIUM ERRAN, HUMILIBUS QUIDEM
SED PIIS NATUS PARENTIBUS
PRIUS S. PAULI AD VERDUNII MOENIA ABBAS
POSTEA AD EPISCOPATUM VIRDUNENSEM VOCATUM
SANCTE ET RELIGIOSE
DE FUTURA RESURRECTIONE COGITANS
SEPULCHRUM HOC CUM ADHUC IN VIVIS AGERET
SIBI EXSTRUENDUM CURAVIT
ANNO DOMINI MDLXXII
IN EO VERO MORTUI CORPUS
CLERUS POPULUSQUE VIRDUNENSIS MOESTISSIMI
POSUERUNT
ANNO DOMINI MDLXXV DIE 10 MENSIS AUGUSTI

Ce mausolée fut plus tard transporté dans la nef de la cathédrale, et la dalle de marbre au dessus du tombeau reçut comme inscription :

HIC JACENT OSSA DOMINI NICOLAI
PSALMAEI VIRDUNENSIS EPISCOPI
O BONE IESU ! MISERERE MEI
SECUNDUM MAGNAM MISERICORDIAM TUAM
ANNO MDLXXV

Le cœur du défunt avait été légué aux jésuites de la ville. Il fut solennellement transporté dans leur église et enseveli devant le maître-autel sous une dalle de marbre, avec l'inscription suivante :

NICOLAUS PSALMAEUS AMICUS VESTER
DORMIT
ORATE PRO EO
OBIIT DIE X MENSIS AUGUSTI
ANNI MDLXXV SUAE VITAE LVII

Plus tard on y ajoute le texte suivant :

Psalmeo episcopo, qui Deum Religionemque jugiter colens, temporibus periculosis Episcopatum et civitatem servavit, ordinavitque quibus potuit aedificiis, documentis et legibus Christum spirantibus, raptis suis morte inopinata N. Canpomusaeus ex sorore nepos maestissimus posuit. Vixit ann. 57. Praefuit episcopatu 27. Obiit 10 Aug. 1575.

Il existe trois portraits de Nicolaus Psaume. L'un, sur bois, se trouve au Musée de Bar-le-Duc. Il est l'œuvre de François Clouet.

Un autre portrait sur toile, de deux mètres de largeur sur 2.20 mètres de hauteur, se trouve comme souvenir de famille chez des arrière petits-neveux à Verdun. Au palais épiscopal de Verdun, on conserve un portrait de Psaume, en costume de Prémontré. Ces portraits nous le représentent « comme une noble figure à laquelle, ni les travaux, ni les années, ni les soucis n'ont donné le caractère de la vieillesse. Une légère moustache ombrage sa lèvre supérieure et il porte la barbe courte et peu fournie. Ses traits sont réguliers et distingués, son front est haut, son œil petit mais bien fait, vif et intelligent. L'ensemble de sa physionomie respire la douceur et la bonté sans en exclure cependant quelque chose de fin et d'énergique » ⁶⁾.

Son portrait moral se miroite dans sa vie. Il fut une des grandes intelligences de l'époque : son autorité au concile de Trente et ses ouvrages le prouvent abondamment. Nous donnerons la liste de ses travaux dans la seconde partie de cette étude. Il fut en outre d'une grande pureté de mœurs à une époque où les idées à ce sujet n'étaient pas sévères. Jamais ses ennemis n'ont pu relever un soupçon contre sa personne. Sa piété, surtout pour l'Eucharistie, était remarquable. Dès 1555, il avait ordonné de chanter chaque jeudi une messe solennelle du S. Sacrement dans son église cathédrale et à la Madeleine. Plus tard il fit don à ces deux églises, de tous les ornements et vases nécessaires pour cette célébration. Dans son palais épiscopal, il avait conservé ses habitudes de religieux, tout comme il avait conservé l'habitude de porter l'habit de prémontré, et menait une vie rigide et mortifiée. En même temps il émanait par son amabilité, la douceur de son caractère, son humilité, sa modestie et sa charité. On lui reproche d'avoir été un vassal trop complaisant des Guises, mais l'on sait aussi quelle affection réciproque liait ces grands hommes et que cette vassalité ne nuisait pas à la dignité de l'évêque qui fut respecté en tout par ces Guises, cardinaux et capitaines.

Les armoiries de l'évêque portaient : Sur champ d'azur deux étoiles d'or en chef, et en pointe une gerbe de même mise en pal, chargé au milieu d'un petit écu d'argent à l'aigle noire à deux têtes qui est d'Empire. Sa devise était : *Si Deus pro nobis quis contra nos*.

La ville de Verdun lui éleva un moment, qui le représente en barette doctorale, debout, de grandeur naturelle, tenant de la main

6) Cfr. Gabriël, o.c., p. 147.

gauche le *Diarium* et de la droite une plume. Cette statue est l'œuvre de Valentin Dourches.

II. OUVRAGES.

Nicolaus Psaume est surtout connu par le *Journal* qu'il a rédigé du concile de Trente ; nous mentionnerons à la suite d'autres ouvrages publiés ou encore inédits.

1° Le « *Diarium* ».

1. *Les manuscrits* : Au XVII^e siècle, on conservait à Saint-Vannes de Verdun les ms. suivants : a) Actes et journaliers du concile de Trente, depuis le 1^{er} mars 1551 jusqu'au 28 avril 1552, de la main de l'évêque, in-fol. papier (semble perdu). — b) Actes et journaliers du 13 novembre à la conclusion du concile, décembre 1563, in-fol. — c) Les mêmes actes et journaliers, mieux écrits, et des éclaircissements des congrégations du concile de Trente.

Actuellement on possède les ms. suivants : Paris, lat. 3774 A, parch. in-8°, XVI^e siècle, autographe de Psaume. — Paris, lat. 1559, grand format, contenant sous une même reliure des textes divers, p. 168-206 est un autographe. — Paris, lat. 1532, parch., in-fol., XVII^e siècle. — Paris, lat. 1533, pet. in-fol. — Paris, lat. 1531, in-fol., transcription du précédent. — Paris (fonds nouveaux) 11612, XVII^e siècle, transcription du précédent. — Un manuscrit de la bibliothèque municipale de Saint-Michel, in-4°.

2° Les éditions :

C.-L. Hugo, dans ses *Sacrae antiquitatis Monumenta*, t. I, Etival, 1725, p. 215-411, donne la *Collectio actorum et decretorum sacri oecumenici concilii Tridentini in duas partes divisi : Prima continet acta et canones ab anno MDLI ad annum MDLII* p. 215-325). *Secunda Medullam votorum et sententiarum patrum concilii super praecipuis materiis propositis in congregationibus ab adventu eminentissimi cardinalis Lotharingici cum episcopis Gallis, ab anno MDLXII ad finem concilii, autore Nicolao Psalmaeo, canonico Praemonstratensi, abbate Sancti Pauli et Virdunensi episcopo, ejusdem concilii secretario et canonum redactore* (p. 327-411). De la p. 412 à la p. 426 suivent les *Elucidationes nonnullorum locorum sacri concilii Tridentini a sanctae Romanae Ecclesiae cardinalibus, dicti concilii interpretibus, nonnullis praelatis et aliis concessae collectore Nicolao Psalmaeo episcopo Virdunensi*.

Cette seconde partie, le *Diarium* proprement dit, a été rééditée par J. Le Plat, dans ses *Monumentorum ad historiam Tridentini*

concilii amplissima collectio, t. VII. 1787, Louvain, p. 69-135 (le t. V contient quelques documents épars primitivement réunis au *Diarium*). — Un texte critique a été donné dans *Concilii Tridentini Diariorum pars secunda*, éd. Merkle. Fribourg-en-B., 1911, p. 721-890. On a accusé C.-L. Hugo d'avoir donné dans son édition du *Diarium* un texte mutilé et Phil. Wolker, dans *Ungedruckte Berichten und Tagebücher zur Geschichte des Concils von Trient*, dans *Coll. Döllinger*. Nordlingen, 1876, t. II, p. 172 à 237, a fourni une édition des parties de texte qui semblaient faire défaut. On admet actuellement que Wolker s'est inspiré du *Parisinus 11612*, qui n'est pas le texte original de Psaume, mais un texte annoté par Math. Husson l'Ecoissais, conseiller de Verdun et historiographe († vers 1674), alors que Hugo a édité le manuscrit original, actuellement le *Parisinus 3774 A*. Le *Diarium* de 1551 à 1552 ne fut jamais édité, et le ms. a disparu.

3° Autres ouvrages de Psaume :

1. *Canones et decreta sacrosancti oecumenici et generalis concilii Tridentini, quae ante sparsim et absque ordine prout occurrebant negocia fuere diversis temporibus sub Paulo III, Julio III et Pio III pontificibus max., nunc demum renovata et in artem et ordinem et in rubricas certaue capita convenienti methode digesta... authore Reverendissimo in X^o Patre D. D. N. Psalmeo, episcopo comite Viridunensi ad illustrissimum principem reverendissimumque cardinalem a Lotharingia*, Verdun, Bacnetus, 1564, in-4°, 4 feuillets non numérotés, 238 p. et 4 feuillets non numérotés ; 2^e éd. Paris, 1564, in-8° ; 3^e éd. Reims, 1564, in-4°.

2. *Elucidationes nonnullorum locorum sacri concilii Tridentini*, ms. 16 de la bibliothèque municipale de Verdun, XVII^e siècle, édité par C.-L. Hugo, *Sacrae antiquitatis Monumenta*, t. I, p. 412-426.

3. *Exhortationes variae D. N. Psalmai abbatis ad fratres S. Pauli, incipiendae die 13 decembris 1540*, ms. 15 Verdun (autographe), éd. par Liégault, 1661.

4. *Libri eorum quae ab episcopo Viridunensi officium celebranti et eidem assistenti in ecclesia sua cathedrali tam in horis vespertinis quam matutinalibus et supplicationibus cantanda sunt*, ms. 91 de Verdun, pet. in-fol. (appelé d'ordinaire le Pontifical de Psaume).

5. *Canones et decreta provincialis concilii Trevirensis*, imprimé à Verdun pour être distribué au clergé. On n'en pas retrouvé d'ex-emplaire et l'on suppose qu'il s'agit peut-être de l'ouvrage suivant.

6. *Acta et decreta synodorum Viriduni celebratarum per R. P.*

D. D. Nicolaum Psalmeum episcopum et comitem Viridunensem, 1549, 1554, 1557, 1559, 1561, 1564, 1562 (in synodis archipresbyterialibus qua vocant), 1566, 1567, 1568, 1571, 1572, 1573, Visitatio diocesis Viridunensis (1556), ms. 145 du séminaire de Nancy, in-fol. sur papier, d'après A. Vacant, La bibliothèque du grand séminaire de Nancy. Nancy, 1897, p. 74.

7. *Statuts de Nicolas Psaume, en 217 feuillets, imprimés en fascicules séparés pour les années 1561, 1562, 1566, 1567, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, en ms. pour les années 1549, 1550, 1553, 1554, 1557, 1559, 1560, 1562, 1564, 1565, 1568, ms. 146 de Nancy (probablement le même que les Constitutiones editae in synodo Viridunensi celebrata per R. P. D. Nicolaum Psalmeum episcopum... anno D. 1564, pet. in-4°).*

8. *Missale secundum usum, ritum et consuetudinem insignis Ecclesiae et diocesis Viridunensis novissime per R. P. D. Nicolaum Psalmeum... sedulo recognitum et quanta potuit diligentia emendatum.* Paris, Guillaume Merlin, 1554, in-fol. (Une gravure en tête de ce missel représente Psaume agenouillé devant la Mère de Dieu).

9. *Institutio catholica, quam vulgus Manuale vocat, secundum usum diocesis Viridunensis, continens rationem administrandi sacramenta ecclesiastica, cum aliis qua plurimis salutaribus documentis.* Paris, Merlin, 1554, in-4°, 15 p. non numérotées et 180 p.

10. *Exposition de la messe, d'après Hugo, imprimé en 1554 ou peu après. On n'en connaît pas d'exemplaire imprimé, mais l'ouvrage manuscrit, existe en appendice au n. 6.*

11. *Breviarium secundum usum insignis Ecclesiae Viridunensis... de mandato R^{mi} Nicolai Psalmai.* Verdun, Bacnetus, 1560.

12. *Amuletum adversus religionis mutationem.* Verdun, 1563, in-8° ; *Préservatif contre les changemens de religion.* D'après Hugo, cet ouvrage aurait été imprimé à Trente, mais on n'en connaît pas d'exemplaires. Il en existe une édition de La Haye, Elzevier, in-18° ; une autre, La Haye, A la Sphère, 1682, in-12°. Il s'agirait d'un opuscule en deux langues.

13. *Forma praecationum pro tribulatione ecclesiae et populi quam in diocesi et comitatu Viridunensi vult observari in suplicationibus (sic) generalibus R. D. D. N. Psalmaeus episcopus.* Verdun, Bacnetus, 1564, pet. in-4°, 12 feuillets non numérotés.

14. *Advertissement à l'homme chrestien pour cognoistre et fuir les hérétiques de ce tems lesquels desrobent le paradis aux ames des fidelles de la parole de Dieu, par N. Psaume, evesque de Verdun.* Reims, Jean de Foigny, 1564, in-8°, 12 feuillets.

15. *Preces aliquot et orationes quas R. P. D. Nicolaus Psalmaeus episcopus et comes Verdunensis fundatur cum Deum propitium tum in vita, tum etiam post mortem niteretur, pro vivis et mortuis instituit et hae ut perpetue statis anni temporibus persolvatur in cathedrali et collegiata beate Marie Magdalene ecclesia civitatis Verdunensis, tum illustrissimi cardinalis Caroli a Lotharingia tum suo nomine curavit.* Verdun, Martin Mercator, 1572, pet. in-4°, 14 feuillets.

16. *Le portrait de l'Eglise*, 1571, ms. offert au cardinal de Lorraine en 1574. On doute s'il fut jamais édité.

17. *Recueil des sépultures anciennes et épitaphes de Saint-Paul de Verdun, fait en 1552 par l'ordonnance de M. Psaulme, évêque de Verdun*, publié en 1779 avec un *Avis à la noblesse*, par l'abbé Lionnois. Nancy, Cayon-Liébault, 1865, in-12°, 24 p.

18. Une partie notable de la *correspondance de Psaume* fut éditée par N. Frison, *Petite bibliothèque verdunoise*. Verdun, 1885-1889, 5 vol.

Tongerloo.

A. ERENS, O. Praem.